

Rapport de gestion 2022



Rapport de gestion 2022

130^e Rapport du Conseil d'administration présenté au Grand Conseil



Année de fondation

1892

Fonds propres

2,4

milliards de francs

Effectif

403

403 emplois à temps complet au 31.12.2022 (selon la directive de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers - FINMA).

Réseau

27

La banque a son siège à Fribourg, elle compte 27 succursales dont une en ligne.

La Banque Cantonale de Fribourg (BCF) en bref

Garantie de l'État

La totalité des engagements financiers sont garantis par l'État.

Collaboration

- Association suisse des banquiers (Swiss Banking) (ASB)
- Union des Banques Cantoniales Suisses (UBCS)
- Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA
- SIX Group AG
- Fondation pour le troisième pilier BCF - Épargne 3
- Fondation libre-passage de la BCF
- Capital Risque Fribourg SA
- Viseca Payment Services AG

Statut juridique

Personne morale de droit public distincte de l'État.

Buts

- Contribuer au développement de l'économie du canton
- Pourvoir aux besoins financiers de la population et lui fournir la possibilité de placements sûrs de son épargne et de ses capitaux
- Procurer des ressources financières au canton

Adresse

BCF, Bd de Pérolles 1, case postale, 1701 Fribourg
Tél: 0848 223 223
www.bcf.ch

Bilan 2022-2012

(en milliers de francs)

	2022 (PCB)	2012 (DEC)
Total du bilan	27'324'676	16'271'192
Prêts à la clientèle	21'569'674	13'971'952
Dépôts de la clientèle	16'086'917	11'516'217
Fonds propres (après répartition)	2'360'650	1'385'647

Résultats 2022-2012

(en milliers de francs)

	2022 (PCB)	2012 (DEC)
Total des produits	310'084	252'306
Total des charges	113'491	86'020
Résultat opérationnel	173'750	149'764
Bénéfice de l'exercice	141'146	113'346
Versements au canton, aux communes et aux paroisses	64'604	53'990

Note :

PCB = Prescriptions Comptables pour les Banques

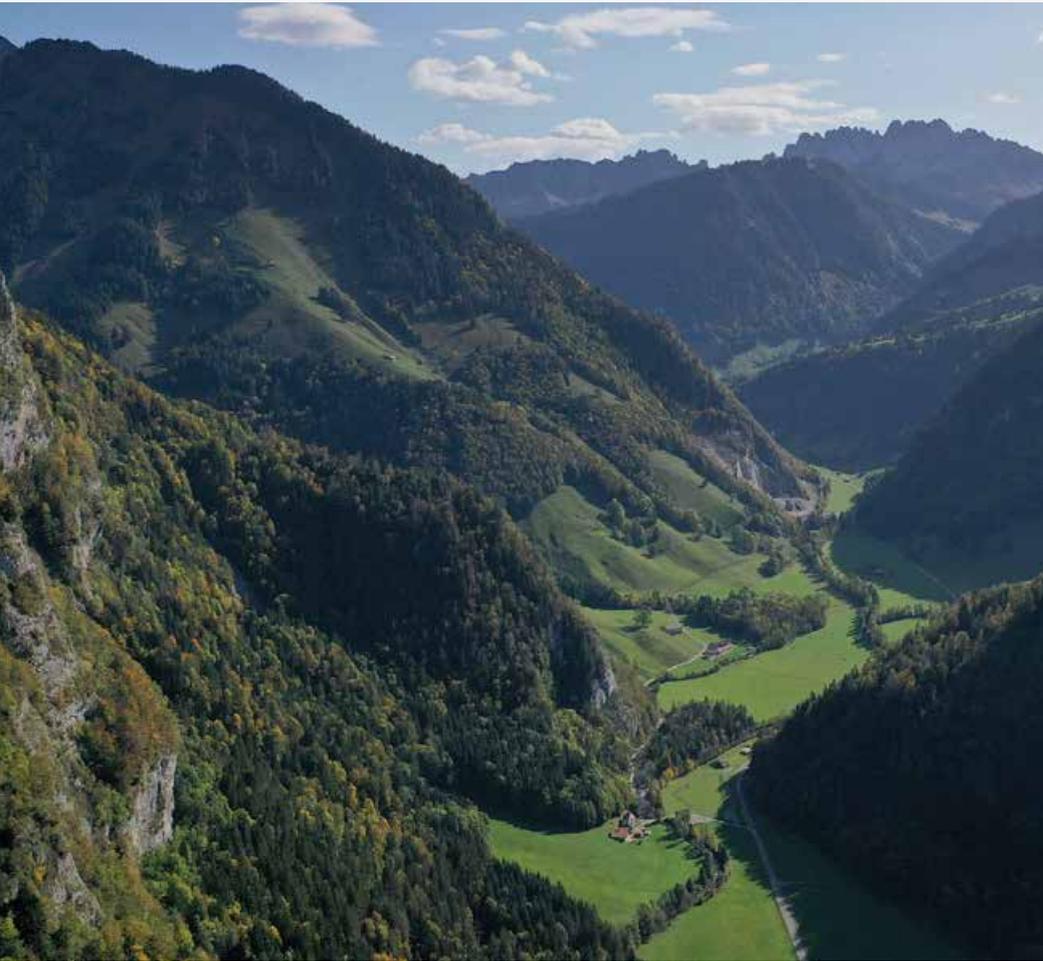
DEC = Directives d'Établissement des Comptes

Pages 2 à 41
Rapport de gestion



Pages 42 à 79
Rapport financier





Sommaire

La Banque Cantonale de Fribourg (BCF) en bref	2
Message des Présidents	8
Les succès de la BCF	12
Gouvernance d'entreprise	14
Organigramme au 01.01.2023	24
Engagement en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)	27
Exercice 2022	31
Un an dans la vie d'une banque engagée	35
La Fondation de la BCF	38
Perspectives 2023	39
Réseau 2023	41
Partie financière et commentaires des comptes	42
Annexes	80

Message des Présidents

Une année réussie et de nombreux défis

L'année 2022, marquée par un conflit sur notre continent et la crise qui en a résulté, nous a confrontés à de nombreux défis. La situation n'a pourtant pas empêché la BCF de se montrer fidèle à ses valeurs. Nous sommes restés à l'écoute de nos clientes et de nos clients, et nous avons investi dans des projets stratégiques, dans la modernisation des succursales, la formation des collaborateurs, la digitalisation, le mobile banking et l'e-banking.

Grâce à l'amélioration du volume d'affaires et à une grande discipline dans la maîtrise des coûts, la BCF a encore augmenté sa capacité bénéficiaire. Avec un bénéfice de 141,1 millions de francs, elle affiche à nouveau un bon résultat, qui correspond à une augmentation de 4,5% par rapport à l'année précédente.

Un engagement en faveur de la population et de l'économie fribourgeoises

Les bons résultats annuels et la solide position sur le marché démontrent le bien-fondé des valeurs et de la stratégie de la BCF. Ils lui permettent de remplir ses trois missions principales : servir au mieux ses clients, soutenir de manière décisive et durable l'économie du canton et dégager une bonne rentabilité opérationnelle.

La durabilité nous tient à cœur

En 2022, nous avons continué à travailler sur notre stratégie de durabilité. En tant qu'entreprise implantée dans sa région, nous voulons montrer l'exemple, en nous comportant en employeur responsable, en encourageant le développement de nos collaborateurs et collaboratrices, en utilisant les ressources avec parcimonie, en achetant, dans la mesure du possible, des services locaux, et en soutenant les événements culturels et sportifs de notre région ainsi que les associations qui s'impliquent dans la vie sociale.

Recentrage des axes stratégiques

Forte de son exceptionnel ancrage cantonal, la BCF a confirmé sa stratégie basée sur les valeurs de conseil, de proximité, de compétences en matière de crédit et de durabilité. Pour s'adapter en permanence aux attentes accrues et à l'évolution des habitudes de consommation, elle a décidé de renforcer le poids de ses segments de clientèle. Le secteur de la

clientèle privée doit désormais prendre en charge toutes les activités qui lui sont destinées – de la transaction au guichet aux solutions complexes de gestion de fortune – et pouvoir accompagner le client dans tous ses projets de vie. Dans le domaine de la clientèle entreprises, la BCF propose un conseil holistique et doit être le partenaire privilégié pour tous les aspects financiers.

Changements au sein du Conseil d'administration

Fin mai 2022, Albert Michel a quitté son poste de président du Conseil d'administration après 30 ans d'engagement exemplaire pour la BCF. Le 1^{er} juin 2022, Alex Geissbühler a repris le flambeau de la présidence. Avec l'arrivée d'Urs Gauch, le Conseil d'administration peut compter sur une personne disposant d'une longue expérience bancaire.

Adaptation de l'organisation

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses axes stratégiques, la BCF a adapté son organisation structurelle le 1^{er} janvier 2023. La division Clientèle entreprises s'occupe désormais des entreprises ainsi que des clients institutionnels, tandis que la division Clientèle privée est responsable du réseau des succursales dans les sept régions, de la gestion de fortune, de la planification de la prévoyance et des finances ainsi que l'Investment Center.

Afin d'augmenter la force de frappe et de réduire le nombre d'interfaces, la division Produits et services regroupe le traitement des crédits, le trafic des paiements, l'informatique, le sponsoring, le marketing, le développement de produits, l'immobilier et la banque en ligne.

La division Finances traite désormais de la comptabilité, du contrôle de gestion, de la trésorerie, de la gestion actif-passif (ALM), du négoce, ainsi que de la gestion des données. Dans l'optique d'une bonne gouvernance, la division Service juridique, risques et compliance est responsable de la gestion des risques et des crédits, du service juridique et de la compliance.

Changements au sein de la direction

Cette réorganisation s'accompagne de changements au sein de la direction, au 1^{er} janvier 2023. Cédric Yerly prend la direction de la division Clientèle privée, la division Produits et services est dirigée par Anne Maillard, et la division Service juridique, risques et compliance par Christophe Mettler.



Daniel Wenger - Alex Geissbühler

Le 1^{er} janvier 2023, le Conseil d'administration a promu Luc Jacquat à la Direction générale en lui confiant la direction de la division Finances. Denis Galley ayant décidé de prendre sa retraite au printemps 2023, Laurent Wicky reprend les rênes de la direction de la division Entreprises, et devient membre de la Direction générale. François Briguet et Patrick Betticher intègrent la Direction générale élargie en tant que responsable Stratégie/ESG/Transformation, respectivement responsable des Ressources humaines.

Nous remercions chaleureusement

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous tenons à remercier toutes nos clientes et tous nos clients pour leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier tout particulièrement l'ensemble de nos collaboratrices et de nos collaborateurs pour leur engagement sans faille, leurs compétences et leur importante contribution à la réussite de l'année 2022.

Alex Geissbühler
Président du
Conseil d'administration

Daniel Wenger
Président de la
Direction générale



Homage à Monsieur Albert Michel

Monsieur Albert Michel, ancien Président du Conseil d'administration et de la Direction générale, est décédé en novembre 2022. Il avait 74 ans.

Après avoir acquis une solide expérience bancaire auprès d'une grande banque, M. Albert Michel a repris en 1993 la conduite opérationnelle de la BCF et dès 2012 celle du Conseil d'administration. Il a réformé la banque en profondeur pour en faire la banque la plus efficace de Suisse. Ainsi, sous sa conduite, le bilan de la BCF est passé de 6,1 à 28 milliards de francs.

Durant près de trente ans, M. Albert Michel a ainsi dirigé les destinées de la banque avec une pensée visionnaire. Grâce à ses connaissances bancaires, son esprit d'entrepreneur, son sens développé des affaires, son précieux réseau et sa capacité décisionnelle, il a contribué significativement à la situation financière confortable de la BCF.

La banque gardera le souvenir d'un homme motivant, à l'écoute des collaborateurs et bénéficiant de l'estime de la clientèle.



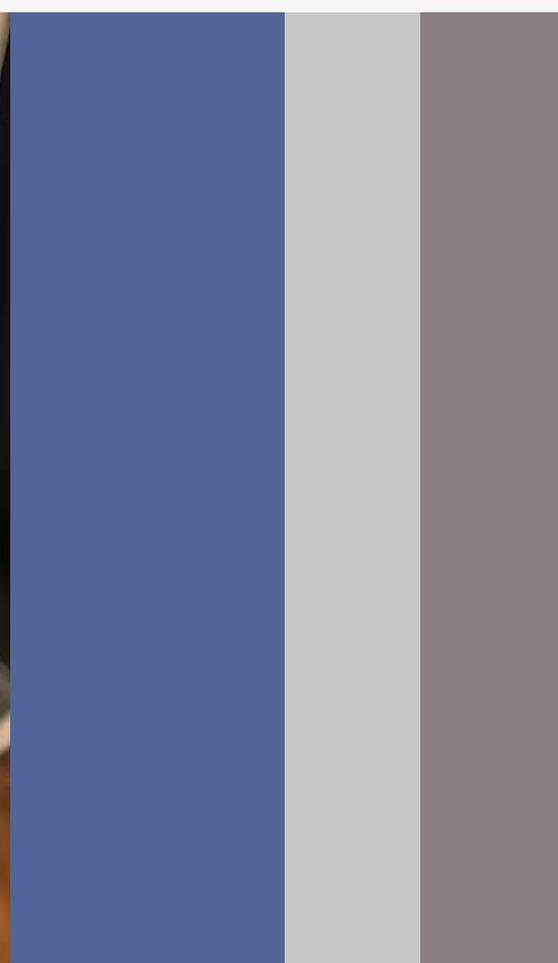


maBCF / Le Club

194 concours

645 prix gagnés

95'683 participants aux concours Le Club



Les succès de la BCF



bcf.ch
2,4 Mios
 de visites depuis
 la Suisse

3,4 Mios
 de pages vues

7'514
 commandes en ligne



4,2 Mios
 accès e-banking

6,3 Mios
 accès mobile
 banking



Plus de
13'500
 nouveaux clients



Compensation
 certificat fribourgeois
 Carbon Fri



Gratuité
 des prestations
 de base



489
 collaboratrices
 et collaborateurs

57 formations
 supérieures dont

33 certifications



15,5 Mios
 de travaux
 et commandes
 aux PME



64,6 Mios
 versements
 au canton,
 aux communes
 et paroisses



36,6% CIR
 Cost Income Ratio*
 « La banque la plus
 efficace de Suisse »
 *Ratio coût/produit
 avant amortissement

Gouvernance d'entreprise

Le terme « gouvernance d'entreprise » désigne l'ensemble des principes visant à établir une relation équilibrée et transparente entre les fonctions de direction et de contrôle.

Des compétences et des responsabilités clairement définies ainsi qu'une interaction transparente entre la Direction et le contrôle à tous les niveaux de l'entreprise sont au cœur d'une bonne gouvernance d'entreprise pour la BCF.

Le Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise s'adresse aux sociétés suisses ouvertes au public. Il contient des règles de conduite et des recommandations. Chaque société conserve le droit de développer ses propres principes d'organisation. L'État étant son propriétaire unique, le Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise ne s'adresse pas à la BCF. Toutefois, en tant que société émettrice et comme entreprise responsable et transparente, elle a décidé d'adopter certaines recommandations.

Structure

La Banque Cantonale de Fribourg est une personne morale de droit public distincte de l'État et ne constitue pas un groupe au sens des normes comptables applicables à la banque. La structure et l'organisation de la banque sont présentées dans l'organigramme aux pages 24-25. La BCF n'a pas de participations où elle exerce un contrôle et est donc libérée de l'obligation d'établir des comptes consolidés. Les participations sont mentionnées dans l'annexe aux comptes annuels à la page 56 du présent rapport de gestion.

Propriétaire

Le canton de Fribourg est propriétaire de la BCF à 100%.

Participations croisées

La BCF ne détient pas de participations croisées.

Structure du capital

Le capital de dotation de la Banque Cantonale de Fribourg s'élève à CHF 70 millions au 31 décembre 2022.

Au cours des dernières années, les fonds propres (avant répartition du bénéfice) ont évolué comme suit, sur la base des règles comptables en vigueur :

Valeurs en CHF Mio. après répartition du bénéfice	2022	2021	2020	2019
Capital de dotation	70	70	70	70
Fonds de réserve	2'290	2'181	2'080	1'988
Total des fonds propres	2'360	2'251	2'150	2'058

Organes au 31.12.2022

Conseil d'administration

Élection et durée du mandat

Selon l'article 20, al. 1, 4 et 5 de la loi sur la BCF, le Conseil d'administration (CA) est composé de sept membres. Trois membres sont nommés par le Grand Conseil, trois par le Conseil d'État et un par le CA lui-même. Les membres nommés par le Conseil d'État et le Grand Conseil le sont sur la proposition d'un comité de sélection régi par les articles 27 et 28 de la loi.

Ce comité, chargé de proposer au Grand Conseil et au Conseil d'État des candidats au poste de membre du CA, est composé de sept membres, soit quatre membres du Grand Conseil, deux membres du CA, dont le président de ce Conseil, et un membre du Conseil d'État. Le comité de sélection est présidé par le président du CA.

Les membres du CA sont nommés pour une période de quatre ans au plus. Ils sont rééligibles, mais la durée de leur mandat ne peut excéder douze ans. Pour le président, la limite de la durée totale de son mandat est fixée à seize ans s'il a siégé en simple qualité de membre durant au moins les quatre premières années de son mandat.

Missions et compétences

Les compétences du CA sont réglées à l'article 25 de la loi sur la BCF. Le CA assume la direction supérieure et la surveillance générale de la banque. Il arrête les principes généraux de la politique.

Il a notamment les attributions suivantes :

- il adopte le règlement général et arrête les règlements internes ;
- il nomme le président de la direction générale, les collaborateurs occupant un niveau de fonction nécessitant une inscription au Registre du commerce, le chef de l'audit interne et les auditeurs ; il fixe leur traitement initial et peut prononcer leur révocation. Il désigne par ailleurs les membres de la direction générale ;
- il approuve l'organisation générale de la banque, élaborée par la direction générale ;
- il décide de l'ouverture ou de la suppression des succursales ;
- il décide de la politique salariale et des indemnités des organes ;
- il donne procuration pour plaider les affaires de sa compétence et confère pouvoirs en vue de traiter des affaires déterminées ;

- il désigne les personnes qui, par leur signature, engagent la banque à l'égard des tiers ;
- il décide de l'achat et de la vente d'immeubles à l'usage de la banque, ainsi que des travaux d'entretien et de rénovation d'immeubles qui dépassent le montant fixé par le règlement général ;
- il autorise la banque à adhérer, en qualité de membre, aux associations de la branche bancaire, à des sociétés ou banques suisses ou étrangères créées dans le cadre des banques cantonales ou à des organisations similaires ;
- il décide de la prise de participation à des entreprises publiques ou privées ;
- il adopte le budget général et il arrête les comptes annuels et le rapport de gestion ;
- il prend régulièrement connaissance des octrois de crédits de la direction générale, des rapports de l'organe de révision externe et de l'audit interne ainsi que des situations financières trimestrielles présentées par le président de la direction générale ;
- il désigne l'organe de révision externe au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne ;
- il fixe les compétences en matière de crédits ;
- il fixe, dans le cadre de la politique salariale, le traitement du président et des membres de la direction générale et du chef de l'audit interne. Il peut déléguer l'examen de cette tâche à un comité selon l'article 26 al. 2.

Organisation interne

Le Conseil d'administration est convoqué par le président lorsque les circonstances l'exigent, normalement une fois par mois, mais au moins huit fois par an. Il peut prendre des décisions si au moins quatre membres sont présents à la réunion.

Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration ne se réunit pas seulement en séances plénières, mais est également organisé en comités spéciaux, conformément à l'article 26, alinéa 2 de la loi sur la BCF.

Comité d'audit et des risques

Composition et durée du mandat

Ce comité est composé d'au moins trois membres, conformément à l'art. 3.8.2 du règlement général de la BCF. Ceux-ci sont élus pour un mandat de quatre ans. Les membres du comité sont rééligibles, mais la durée maximale de leur mandat ne peut excéder douze ans. Le comité est composé d'Yves Riedo (président), d'Urs Gauch (vice-président), de Thomas Bachmann (membre) et de Paul Such (membre).

Activités

Les activités sont régies par les circulaires de la FINMA et sont définies dans le règlement du Comité d'audit et des risques.

Comité de rémunération

Composition et durée du mandat

Le comité se compose de trois membres et d'un suppléant. Ceux-ci sont élus pour un mandat de quatre ans. Les membres du comité sont rééligibles, mais la durée maximale de leur mandat ne peut excéder douze ans. Le comité se compose d'Alex Geissbühler (président), Dominique Jordan Perrin (membre), Paul Such (membre) et Yves Riedo (membre suppléant).

Activités

Le comité de rémunération a pour mission d'examiner la politique de rémunération de la banque et de fixer les rémunérations de la Direction générale et du responsable de l'audit interne.

Répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction

Le règlement général définit l'organisation des organes, leur cadre de responsabilité et de compétence ainsi que les principes de l'activité commerciale en tant que banque. Conformément aux dispositions de la loi sur les banques, la

compétence en matière de gestion opérationnelle est déléguée à la Direction.

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction

La BCF dispose d'un système d'information de gestion (MIS) développé et standardisé qui permet au Conseil d'administration de remplir son devoir de surveillance et de vérifier les compétences déléguées à la Direction. Chaque mois, le Conseil d'administration reçoit un résumé des comptes avec une comparaison avec le budget et l'année précédente, ainsi que les rapports sur les risques. Une comparaison de la situation actuelle avec les limites correspondantes est effectuée à cette occasion. La BCF dispose en outre d'un système de contrôle interne (SCI) qui sert à assurer le bon fonctionnement de l'entreprise. Le Conseil d'administration se fait informer périodiquement des faits, événements et développements pertinents à l'aide des systèmes et processus mis en place.

Lors des réunions du Conseil d'administration, le PDG et les autres membres de la Direction rendent compte de la marche opérationnelle des affaires dans leurs divisions. En cas d'événements extraordinaires, le Conseil d'administration est informé sans délai par le président du CA.

Risk Management et Compliance

La BCF dispose de fonctions indépendantes de contrôle des risques et de compliance. Sur la base de l'organisation définie par le Conseil d'administration, le Comité d'audit et des risques s'informe régulièrement auprès des responsables des fonctions internes sur le fonctionnement et l'adéquation du système de contrôle interne ainsi que sur le respect des dispositions réglementaires. La fonction de compliance rapporte directement au Comité d'audit et des risques. En outre, en cas de conflits d'intérêts qui ne peuvent pas être réglés avec les services supérieurs, la fonction de compliance peut être contactée directement par tous les collaborateurs, à tout moment et en toute discrétion (par exemple en tant que whistleblower). Les fonctions de contrôle des risques et de compliance établissent périodiquement des rapports complets sur les résultats de leurs travaux à l'intention du Comité d'audit et des risques ainsi que de l'ensemble du Conseil d'administration.

Le Comité d'audit et des risques prend connaissance du rapport d'activité annuel des fonctions des risques et de compliance.

Audit interne

Composition au 01.01.2023

Fabien Emery, responsable audit interne
Lionel Carron, Nicolas Magnin, Julien Mardon, auditeurs

Activités

Le Conseil d'administration et en particulier le Comité d'audit et des risques sont soutenus dans leurs activités par l'Audit interne indépendant et par la société d'Audit. L'Audit interne est subordonné au Conseil d'administration. Un échange permanent a lieu entre l'Audit interne et la société d'audit en ce qui concerne l'évaluation et la situation des risques. Tant l'Audit interne que la société d'audit procèdent à une analyse autonome des risques. Le Conseil d'administration adopte la planification annuelle de l'Audit interne. Les prestations d'audit de la révision interne et de la société d'audit sont coordonnées dans le respect des tâches respectives. Le Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration surveille les activités de l'Audit interne. La méthode de travail de l'Audit interne est définie dans un règlement séparé. Les résultats des contrôles de l'Audit interne sont traités lors des réunions du Comité d'audit et des risques. En outre, l'Audit interne établit un rapport d'activité annuel à l'intention du Conseil d'administration.

Organe de révision

Ernst & Young SA, Lancy
Nommé par le Conseil d'administration le 31 octobre 2017.

La société d'audit établit le rapport global de l'organe de révision et du réviseur des comptes (selon l'article 728b, alinéa 1, du CO) ainsi que le rapport sur l'audit prudentiel de base. Le rapport global couvre l'exercice et est adressé au Conseil d'administration. Le rapport sur l'audit prudentiel couvre l'année civile et est adressé à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), avec copie au Conseil d'administration. Les deux rapports sont traités par le Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration en présence de la société d'audit.

Conseil d'administration



Alex Geissbühler

Né le 12.11.1964, de nationalité suisse.
Président du Conseil d'administration depuis le 1^{er} juin 2022,
échéance du mandat le 31 mai 2025. Vice-président du
Conseil d'administration du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2022.



Urs Peter Gauch

Né le 18.09.1960, de nationalité suisse.
Vice-président du Conseil d'administration depuis le 1^{er} juin
2022, échéance du mandat le 31 mai 2025.



Dominique Jordan Perrin

Née le 18.07.1962, de nationalité suisse.
Membre du Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2017,
échéance du mandat le 31 décembre 2024.



Thomas Bachmann

Né le 09.05.1969, de nationalité suisse.
Membre du Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2017,
échéance du mandat le 31 décembre 2024.



Yves Riedo

Né le 22.03.1968, de nationalité suisse.
Membre du Conseil d'administration depuis le 1^{er} octobre 2015, échéance du mandat le 31 mai 2024.



Paul Such

Né le 22.09.1978, de nationalité suisse et française.
Membre du Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2017, échéance du mandat le 31 décembre 2024.



Jean-Pierre Siggen

Né le 01.06.1962, de nationalité suisse.
Membre du Conseil d'administration depuis le 1^{er} juin 2022, échéance du mandat le 31 mai 2025.

Direction générale au 01.01.2023

Compétences

Selon le règlement général conforme aux prescriptions de la loi sur les banques, l'ensemble de la conduite des affaires de la BCF incombe à la Direction générale en tant qu'organe collectif. La Direction générale se compose du CEO et de 5 autres membres subordonnés au CEO.

Il n'y a pas eu de changement d'organisation en 2022.

Au cours des 12 derniers mois, la BCF a continué à développer sa stratégie et ses modèles économiques.

Dans une étape suivante, l'organisation de la banque a également été adaptée pour le 1^{er} janvier 2023.

La BCF compte désormais 5 divisions et a structuré les deux unités de front de manière cohérente autour des deux segments « Clientèle entreprises » et « Clientèle privée ». Ces deux unités sont complétées par les divisions « Produits et prestations », « Finances » et « Juridique, risques et compliance ».

Les compétences de la Direction générale sont définies à l'article 33 de la loi sur la BCF.

Elle dispose notamment des attributions suivantes :

- elle est chargée de pourvoir à la bonne marche de l'établissement, à son développement et au maintien de l'unité dans la gestion des affaires;
- elle émet les préavis sur les affaires à soumettre au Conseil d'administration;
- elle fixe les taux d'intérêt;
- elle engage les collaborateurs de la banque et fixe leur traitement dans le cadre de la politique salariale définie par le Conseil d'administration; elle peut prononcer leur révocation;
- elle décide, en cas de réalisation forcée, de l'achat et de la vente d'immeubles grevés en faveur de la banque.

Organisation interne

Les tâches de la Direction générale sont réparties entre les membres par le président. La Direction générale se réunit en règle générale une fois par semaine.

Règles concernant les activités autorisées

L'acceptation d'un autre mandat (dans l'organe supérieur de direction ou d'administration d'une entité juridique, dans des associations, des fondations d'utilité publique, des fondations de famille et des fondations de prévoyance du personnel, etc.) est toujours soumise à autorisation par le Conseil d'administration.

Contrats de management

Il n'existe aucun contrat de management entre la banque et des sociétés extérieures.

Direction générale au 01.01.2023



Daniel Wenger

Né le 01.12.1966, de nationalité suisse.
Président de la Direction générale depuis le 1^{er} janvier 2021.



Denis Galley

Né le 15.10.1965, de nationalité suisse.
Membre de la Direction générale depuis le 15 juin 2009.



Anne Maillard

Née le 26.05.1969, de nationalité suisse.
Membre de la Direction générale depuis le 1^{er} janvier 2017.



Cédric Yerly

Né le 09.10.1975, de nationalité suisse.
Membre de la Direction générale depuis le 1^{er} janvier 2017.



Christophe Mettler

Né le 27.02.1967, de nationalité suisse.
Membre de la Direction générale depuis le 1^{er} avril 2021.



Luc Jacquat

Né le 25.05.1964, de nationalité suisse.
Membre de la Direction générale depuis le 1^{er} janvier 2023.

Principes de la politique de rémunération

Système de rémunération

La politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la banque. Elle décrit les principes, les objectifs et le processus lié à la détermination de la rémunération. Celle-ci représente pour la BCF un élément important afin d'attirer, de motiver et de fidéliser à long terme des collaboratrices et collaborateurs qualifiés disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires.

La BCF attache une grande importance à la continuité et à l'égalité de traitement dans la politique de rémunération. Le niveau de rémunération et les conditions d'engagement sont régulièrement comparés à l'évolution du marché du travail et aux banques cantonales de taille comparable. Le système salarial est conçu de manière à exclure toute discrimination entre les sexes. A cet effet, la BCF effectue régulièrement des analyses de l'égalité salariale. L'étude menée en 2020 a permis de constater que la banque respecte l'égalité salariale entre femmes et hommes. Cette analyse a été vérifiée par la Société Générale de Surveillance (SGS) et confirmée par la délivrance du label «Fair-ON-Pay+». Une étude réalisée en 2022 confirme que la BCF respecte toujours cette équité salariale.

La rémunération est composée du salaire de base, de la prime à la performance, des contributions à la prévoyance ainsi que des allocations pour enfants et familiales.

La rémunération dépend de la fonction. Le salaire fixe est déterminé sur la base du niveau de compétences du collaborateur et se situe dans le cadre de bandes salariales définies par fonction. La prime à la performance est une participation aux résultats et une prestation à bien plaie de la banque. Elle est déterminée en fonction des résultats de la banque et peut varier dans le temps. Sur proposition de la Direction générale, le Conseil d'administration fixe chaque année le montant total des adaptations salariales et de la prime à la performance annuelle. Pour ce faire, il prend en compte le résultat de la banque ainsi que d'autres critères tels que l'environnement économique.

Chaque année, les responsables des unités structurelles proposent les augmentations de salaires et les primes à la performance pour leurs collaborateurs, selon les consignes émises par la Direction générale. La prime à la performance est déterminée sur la base d'une valeur de référence et tient compte de la performance individuelle et du comportement du collaborateur. Le versement de la prime a lieu en mars de l'année suivante. Pour 2022, les rémunérations versées aux membres de la Direction générale s'élèvent à 2'595'800 francs.

Les charges sociales, la prévoyance professionnelle ainsi que les allocations familiales sont réglementées.

Autres conditions d'emploi

Les frais liés à l'exercice de l'activité sont pris en charge par la banque. Afin de simplifier les procédures, des frais forfaitaires sont versés à un cercle de collaborateurs défini.

La BCF accorde des conditions particulières à tous les collaborateurs, y compris à la Direction générale, sur l'ensemble des prestations de la banque. Dans le domaine des crédits, le taux d'intérêt préférentiel est conforme à la branche et le montant est plafonné. Le Conseil d'administration décide de l'octroi de prêts ou de crédits aux membres de la Direction générale.

Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés pour leurs prestations au sein du Conseil d'administration et des comités par un forfait de base, des jetons de présence ainsi qu'un éventuel forfait lié à des mandats supplémentaires, conformément à l'art. 18 de la loi sur la Banque Cantonale de Fribourg. Pour les crédits, la BCF accorde à tous les membres du Conseil d'administration les mêmes conditions qu'aux collaborateurs, à savoir un taux d'intérêt préférentiel, conforme à la branche, appliqué sur un montant limité. En 2022, les indemnités versées aux membres du CA se sont élevées à 1'419'000 francs.

Organigramme au 01.01.2023

Conseil d'administration Alex Geissbühler Président	Comité d'audit et des risques Yves Riedo Président	Comité de rémunération Alex Geissbühler Président
Audit interne Fabien Emery		

Président de la Direction générale Daniel Wenger	État-major Daniel Wenger	Clientèle entreprises Denis Galley	Clientèle privée Cédric Yerly
	Stratégie/ESG/Transformation François Briguet*	Entreprises/immobilier 1 Laurent Wicky	Clients privés a.i. Julien Yerly
	Ressources humaines Patrick Betticher*	Entreprises/immobilier 2 Pascal Aebischer	Investment Office Julien Yerly
	Communication vacant	Financements spéciaux Christophe Grivel	
	Sécurité Frank Irrausch	Clientèle institutionnelle et tiers gérants Nicolas Tercier	

* Membre de la Direction générale élargie

	Produits et prestations Anne Maillard	Finances Luc Jacquat	Juridique, risques et compliance Christophe Mettler
Région Gruyère Jean-Daniel Ducrest	Produits et tarifs Michel Gauthier	Comptabilité Manuel Burri	Compliance et fichier central Pierre-Yves Jonin
Région Veveyse Christian Rouiller	Service clientèle Valentin Overney	Contrôle de gestion et données a.i. Luc Jacquat	Juridique et contentieux Pierre-Yves Cotting
Région Broye Stéphane Niklaus	Marketing et sponsoring Steeve Helbling	ALM Julien Kolly	Risk management Pierre Romanens
Région Glâne David Buchs	Opérations bancaires Jacques Pierret	Trésorerie et marchés financiers Thomas Roggo	Credit management Alain Pauli
Région Singine Andreas Zbinden	Développement informatique Patrick Wicky		
Région Lac Andreas Spring	Exploitation informatique Nicolas Zbinden		
Région Sarine David Sturny	Immobilier et logistique Patrick Neuhaus		



Engagement en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)

La responsabilité d'entreprise de la BCF se traduit par son engagement économique, écologique et social.

Première banque du canton, la BCF joue un rôle de contributeur important en versant au canton, aux communes et aux paroisses un montant qui comprend les impôts, la rémunération du capital de dotation et celle de la garantie de l'Etat.

La BCF est fondatrice de la Fondation Carbon Fri, qui a pour but de favoriser une réduction des émissions de CO₂ par les entreprises fribourgeoises. L'entier des fonds récoltés est redistribué dans le tissu économique fribourgeois en soutenant des projets locaux.

Le soutien aux PME locales se concrétise par la politique d'achat de la BCF. Elle offre également des formations et informations aux clients dans le domaine de la cybersécurité et de la protection des données.

La BCF joue un rôle actif dans la société en soutenant résolument les activités sportives, culturelles et sociales du canton. Elle a conclu plus de 100 partenariats qui lui permettent d'avoir un contact privilégié avec près d'un millier de clubs et sociétés affiliés aux différentes organisations faitières.

Engagement environnemental

La BCF est climatiquement neutre. Elle y parvient en réduisant chaque année les consommations des ressources et des émissions CO₂. Elle compense les émissions résiduelles par l'achat de certificats fribourgeois Carbon Fri.



Émissions CO₂

Depuis 2013, la BCF est climatiquement neutre. Depuis 2008, elle établit le bilan de ses émissions de carbone. En 2021, ses émissions ont diminué de 24% par rapport à 2013. Les émissions résiduelles sont compensées via le label régional Carbon Fri. Pour l'année 2021, le niveau des émissions carbone avoisine la consommation d'avant la pandémie.



e-banking

Depuis 2011, l'e-banking BCF est climatiquement neutre selon la norme ISO 14044.



Electricité verte

L'approvisionnement en électricité est couvert à 100% par le courant vert Hydro Fribourg.



Papier

Plus de 80% du papier utilisé par la BCF est du papier recyclé. Tout le papier est certifié FSC. La BCF donne aux clients la possibilité de renoncer aux envois par papier en les remplaçant par des e-documents.



Déchets

Depuis 2013, les déchets ont diminué de 5%.



Produits

La BCF propose plusieurs produits à connotation écologique, tels que l'Hypothèque Eco et l'Hypothèque Eco Rénovation pour les crédits ou un mandat de gestion ESG pour la gestion de fortune.



Bâtiments

La modernisation des bâtiments de la BCF prend en compte les meilleures pratiques pour optimiser le bilan énergétique. Un nouveau concept énergétique applicable à chaque rénovation est en cours d'élaboration.



Gouvernance

Depuis plusieurs années, un groupe de travail interne propose, avec la participation de tous les employés BCF, des stratégies et des objectifs durables à court et moyen terme.

Engagement social

La BCF s'engage dans les domaines de la culture, de la société et du sport. Elle est un employeur de référence qui propose des conditions de travail favorables et elle encourage ses employés à développer leurs compétences.



Personnel

Avec 489 collaboratrices et collaborateurs, la BCF fait partie des plus importants employeurs du canton. Son réseau physique de 26 succursales lui assure une proximité avec ses clients.



Transport public

La BCF soutient l'achat d'abonnements pour les collaboratrices et les collaborateurs. Les trajets professionnels sont effectués autant que possible en transport en commun.



Jeunesse

En qualité d'entreprise formatrice, la BCF engage les moyens nécessaires à l'encadrement et à la formation de ses apprentis et de ses stagiaires. En 2022, 19 apprentis et 5 stagiaires ont été formés à la BCF.



Fournisseurs

La BCF travaille, dans la mesure du possible, avec des fournisseurs de la région et contribue ainsi à la vie économique du canton. En 2022, 15,5 millions de francs de travaux et commandes ont été attribués aux PME de la région.



Santé et sécurité au travail

La BCF s'engage à proposer des conditions de travail favorables. Elle prend des mesures pour préserver la santé au travail.



Contributions / Impôts

En 2007, la banque a proposé au canton d'être assujéti au paiement des impôts et de modifier la loi dans ce sens. En 2022, 64,6 millions de francs ont été versés au canton, aux communes et aux paroisses. Ce versement comprend les impôts et la rémunération de la garantie de l'État et du capital de dotation.



Egalité salariale

La BCF s'engage à l'égalité de traitement.



Formation continue

La BCF encourage le perfectionnement professionnel de ses collaborateurs en proposant des formations continues, permettant aux employés de développer leurs compétences.



Sponsoring

La BCF soutient de nombreuses associations et manifestations dans le canton et contribue ainsi à la vie sociale. Elle contribue notamment à encourager l'accès aux informations de qualité par ses actions ZIG, ZISCH et ZIOS avec les Freiburger Nachrichten. En 2022, le montant dépensé pour le sponsoring s'élève à 4,0 millions de francs.

Charte de développement durable

Les activités commerciales de la Banque Cantonale de Fribourg sont axées sur le succès à long terme : la banque table sur la création d'une plus-value durable. La BCF entend exercer une influence positive dans la région où elle déploie ses activités. Elle s'y emploie activement depuis de nombreuses années.

Pour la BCF, faire le choix du développement durable signifie pratiquer sur le long terme une activité économique avec succès, tout en agissant de manière responsable envers la société et l'environnement. Cette approche est présentée de façon concrète dans la Charte de développement durable et dans le Rapport de développement durable.

La BCF entend améliorer continuellement sa performance en la matière. Elle s'engage à respecter les objectifs de développement durable (ODD), et à aligner davantage sa gestion et son cœur de métier sur ces objectifs. Dans la Charte de développement durable, la Banque Cantonale de Fribourg définit des principes à respecter et fixe des objectifs.

Le groupe de travail « Développement durable » évalue la réalisation des objectifs, engage des mesures subséquentes et veille à une présentation transparente des performances de la banque en matière de développement durable. Ce groupe est composé de responsables de processus ayant un impact important sur le plan social ou écologique ainsi que de représentantes et de représentants du personnel. Il est tenu compte, dans la mesure du possible, des aspects du développement durable dans les processus commerciaux.



Exercice 2022

Stratégie

En 2022, la BCF a poursuivi le développement de sa stratégie. Les différents modèles d'affaires ont été revus et axés sur les deux segments de clientèle que sont les particuliers et les entreprises, dans le but d'élargir la base de revenus. Tous les produits et services ont été réunis dans une nouvelle division afin d'améliorer l'efficacité. Ces changements nous permettent d'adresser les aspects ESG d'une manière ciblée pour les différents segments de clientèle.

Résultat

Le résultat opérationnel atteint CHF 173,8 millions, en augmentation de CHF 10,4 millions (+6,4%).

Efficacité

Cette année encore, la BCF a été très économe en ressources. Le ratio coûts/revenus (rapport entre les charges d'exploitation et les produits d'exploitation, sans les corrections de valeur) est resté très modeste, à 36,6%.

Une base de capital solide

Pour mesurer la solidité de la banque, la FINMA a défini un ratio minimal de 12%. Avec un ratio CET1 (noyau dur des fonds propres de base) de 18,49%, la BCF satisfait pleinement aux exigences réglementaires de la FINMA, malgré la réactivation du volant de fonds propres anticyclique.

Investissements dans notre réseau de succursales

La BCF a continué à investir dans son réseau de succursales en 2022. Pour la BCF, le contact personnel avec ses clients est primordial, c'est pourquoi elle conserve un guichet pour les transactions en espèces sur tous les sites, complété par un guichet conseil.

Plus de 60 millions de francs pour le canton de Fribourg

Grâce au bon résultat, la BCF a pu verser au canton, aux communes et aux paroisses un montant de 64,6 millions de francs, et ce pour un capital de dotation de 70,0 millions de francs. Ce versement comprend les impôts ainsi que la rémunération de la garantie de l'Etat et du capital de dotation.

Informations concernant le personnel

Avec 489 collaboratrices et collaborateurs, la Banque Cantonale de Fribourg est l'un des principaux employeurs du canton de Fribourg. Elle offre à ses collaboratrices et collaborateurs un emploi sûr dans une entreprise performante, des conditions de travail attractives et des formations de qualité.

En 2022, les collaboratrices et collaborateurs de la BCF ont achevé 57 formations supérieures avec succès, dont 2 Master, 7 Bachelor HES-SO, 3 brevets fédéraux, 3 certificats, 4 CYP, 5 diplômes supérieurs et 33 certifications. 19 apprentis et 5 stagiaires sont actuellement en formation.

Elle assume sa responsabilité sociale et environnementale.

Opérations crédits

La BCF est un acteur régional qui a pour mission de contribuer au soutien de l'économie cantonale. Elle le fait de façon responsable en poursuivant une politique active de crédits aux particuliers, aux entreprises, aux professionnels de l'immobilier et aux collectivités et corporations de droit public, ceci principalement dans le canton de Fribourg.

La BCF conseille et soutient les entreprises dans la réalisation et le développement de leurs projets, indépendamment de leur taille ou de leur statut. Elle propose un large éventail de comptes et de prestations pour la gestion quotidienne de leurs affaires, de leurs finances et de leur prévoyance.

En 2022, l'activité de la BCF au service des entreprises se traduit par des créances sur la clientèle d'un total de 21,6 milliards de francs. Globalement, la répartition des crédits par branches économiques correspond à celle que ces dernières représentent dans le PIB cantonal. L'image de marque de la BCF, son implantation dans le canton et la proximité des centres de décision, ainsi que son assise financière et son organisation flexible, sont autant d'atouts pour maintenir et développer la confiance de sa clientèle d'entreprises.

En 2022, le volume des crédits de construction au bilan a atteint 539 millions de francs et les créances hypothécaires ont augmenté de 3,5%, ou de 0,6 milliard de francs à 18,3 milliards de francs.

Dans le domaine des crédits hypothécaires, la BCF applique des principes de rigueur et de prudence dans l'analyse et l'octroi, au moyen de méthodes appropriées qui prennent en considération tant la situation du client que celle de l'objet immobilier.

De fait, la BCF suit et applique les directives en la matière de l'Association suisse des banquiers (ASB) sur l'examen, l'évaluation et le traitement des crédits garantis par gage immobilier ainsi que les directives sur les exigences minimales pour les financements hypothécaires.

Selon la dernière étude sur le marché immobilier fribourgeois publiée en collaboration avec la société de conseil Wüest Partner SA, l'envie de devenir propriétaire s'est accentuée en raison des contraintes sanitaires. Le marché immobilier s'est montré robuste en jouant son rôle de valeur refuge. En effet, la demande sur le marché de la villa et de la PPE est demeurée soutenue. La hausse des taux a eu un effet stabilisateur sur les prix.

L'année 2022 a débuté sur des projections favorables, rapidement revues à la baisse en raison de la guerre en Ukraine. L'inflation galopante et les difficultés d'approvisionnement ont rendu la situation économique très incertaine, impactant également les taux d'intérêt et les prévisions de croissance du PIB. Cet exercice est également marqué par une hausse des taux directeurs. En effet, la BNS a opéré un resserrement de sa politique monétaire : 92 mois après avoir introduit les taux négatifs, elle les a supprimés en relevant son taux directeur à plusieurs reprises pour terminer l'année à 1%.

Répartition des avances par branche d'activité (en % des avances à la clientèle)

1,3	Agriculture	3,9	Activités financières et d'assurances
2,4	Industries manufacturières	15,0	Activités immobilières
0,8	Production d'électricité et gaz	1,6	Activités scientifiques et techniques
0,5	Production eau, assain. déchets	2,7	Administration publique
2,7	Construction	0,7	Enseignement
2,6	Commerce	2,5	Santé et action sociale
0,9	Hôtellerie et restauration	0,6	Arts et spectacles
0,3	Information et communication	1,0	Divers
1,4	Transports et entreposage	59,3	Ménages privés

Malgré ces changements, l'immobilier reste une solution de placement intéressante. En effet, la faible volatilité des placements immobiliers par rapport aux autres classes d'actifs soutient la demande et garde intact l'engouement pour la pierre. Avec une demande excédentaire combinée à la faiblesse des offres de nouveaux logements, la dynamique des prix sur le marché de la propriété se poursuit mais à un rythme plus modéré.

La pandémie a redéfini certaines priorités et a modifié les attentes en termes de qualité de l'habitat : on veut aujourd'hui disposer d'un logement plus confortable, plus spacieux, dans un environnement plus vert et plus calme. Ainsi, l'offre a continué à se raréfier, entraînant une croissance des prix de la propriété individuelle. D'autre part, la croissance démographique dynamique dont a bénéficié le canton de Fribourg engendre une diminution du taux de logements vacants, dont la demande reste soutenue. Enfin, et en lien avec la situation actuelle d'incertitude économique, la BCF poursuit une surveillance active du marché immobilier respectivement du portefeuille de crédits hypothécaires.

Le Libor, taux de référence utilisé jusqu'alors par les banques commerciales pour déterminer les taux d'intérêts des hypothèques basées sur le marché monétaire, a été abandonné et remplacé par d'autres taux de référence, dont en Suisse le SARON. La BCF a mis en place différents nouveaux produits hypothécaire indexés sur le Saron.



Opérations de placements

Dans le cadre de ses activités de Gestion de fortune, la BCF a mis sur pied une gamme de mandats de gestion respectant des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), afin de pouvoir accompagner ses clients sensibles à ces thématiques. Parallèlement, la banque a poursuivi le développement de sa propre gamme de fonds de placement, notamment avec le lancement du Fonds BCF/FKB (CH) Active Dynamic (CHF) au mois de juin 2022, permettant ainsi une diversification facilitée dans différentes classes d'actifs, différents secteurs et différentes zones géographiques sur le marché des actions.

Dans le domaine des placements immobiliers, la BCF a franchi un nouveau cap dans le développement de BCF SICAV, un véhicule de placement dans l'immobilier fribourgeois et suisse qui a accueilli, en 2022, ses premiers investisseurs externes. Le Comité de gestion a assuré la gestion de BCF SICAV et contribué à sa croissance et son développement, tout en maîtrisant les différents risques, et en maintenant la qualité et le dynamisme de l'activité d'investissement. Cette seconde année d'activité a été marquée par l'augmentation du capital, l'acquisition de plusieurs nouveaux immeubles et la rénovation de divers immeubles.

Produits et prestations

L'harmonisation du trafic des paiements en Suisse s'est poursuivie. Après la norme ISO 20022, la facture avec un QR-code, appelée QR-facture, a été introduite en Suisse. Depuis le 1er octobre 2022, PostFinance et toutes les banques suisses ne traitent plus les bulletins de versement rouge et orange. Seules les QR-factures sont désormais autorisées.

En 2022, la BCF a remplacé toutes ses cartes Maestro par des cartes de débit Mastercard. Ces dernières ont l'avantage de pouvoir être utilisées en ligne, ce qui n'était pas le cas pour les anciennes cartes. Le design de la carte a été changé et met en valeur trois montagnes emblématiques de notre Canton : le Moléson, les Gastlosen et le Kaiseregg.



Immobilier

La BCF reste fondamentalement ancrée dans son territoire tout en offrant à sa clientèle des prestations digitales de qualité.

Les contacts directs aux guichets dans nos 26 succursales se sont maintenus en 2022 et ont même augmenté de 6% à la fin de la crise du Covid-19. Les clients apprécient la possibilité que leur offre la BCF de pouvoir réaliser toutes les opérations bancaires, y.c. les opérations en espèces, dans leur succursale de proximité.

À la suite des deux brigandages à Romont, la BCF a décidé de procéder à quelques travaux afin d'améliorer encore la sécurité de ses collaborateurs dans les zones de guichets.

La rénovation du réseau de succursales s'est poursuivie en 2022 avec l'inauguration de la succursale du Schoenberg. Les travaux de modernisation des locaux du Siège ont débuté en 2022 et se poursuivront en 2023 avec notamment l'amélioration énergétique du système d'éclairage et de la ventilation.

Digitalisation

Les clients sont de plus en plus nombreux à utiliser activement nos outils digitaux. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 350'000 connexions mensuelles à l'e-banking et plus de 530'000 à l'application mobile. La proportion des utilisateurs de l'application mobile augmente très rapidement. C'est le résultat de nos efforts d'amélioration et de simplification de cette application et d'un changement de comportement de la clientèle qui privilégie la mobilité.

Le site bcf.ch a été adapté et a gagné en simplicité. L'audience du site dépasse pour la première fois les 2 millions de sessions annuelles. Le portail MaBCF, dont l'objectif est de simplifier la relation entre la banque et ses clients, gagne également en visibilité et en intérêt. Plusieurs nouvelles fonctionnalités ont été mises à disposition du client.

À l'interne de la BCF, de nombreuses améliorations ont permis un gain d'efficacité. Le portail collaborateur « MonBureau », introduit en 2021, a été complété par de nouvelles fonctionnalités simplifiant le travail au quotidien des collaboratrices et collaborateurs.

La BCF poursuit ses efforts dans la digitalisation de ses processus, notamment dans le processus crédits en introduisant l'outil AtPoint pour guider la vente d'une hypothèque.

Un an dans la vie d'une banque engagée

L'engagement de la BCF dans la vie sociale, culturelle, sportive et académique du canton reflète sa volonté d'être aux côtés des hommes et des femmes qui font la richesse du canton.

En 2022, la banque a contribué pour 4,0 millions de francs au développement de la culture, du sport et le social.

Les partenariats visent une collaboration à long terme (en principe 3 ans, renouvelable). Les associations partenaires peuvent compter sur un apport fixe et se consacrer sereinement à leurs activités. La banque a conclu plus de 100 partenariats qui renforcent son image de marque et soutiennent sa stratégie commerciale. Ils lui permettent en effet d'avoir un contact privilégié avec près d'un millier de clubs et sociétés et de clubs affiliés aux différentes organisations faitières.

En 2022, la BCF s'est engagée notamment pour :

Salon de l'entreprise, Bulle

Les 16 et 17 mars 2022, près de 60 exposants, plus de 50 conférenciers et près de 1'200 participants se sont donnés rendez-vous à Espace Gruyère à Bulle afin d'échanger sur l'entrepreneuriat et le management durable, sur fond de crise sanitaire et d'incertitudes économiques, mais aussi de révolution technologique et d'intelligence artificielle.

Durant deux jours, les prises de parole des experts ont rythmé le Salon de l'Entreprise, inspirant à la fois les acteurs et actrices de l'économie fribourgeoise, mais également romande, sur des thématiques s'ancrant dans l'actualité européenne et post-Covid.

La BCF a présenté la conférence « Cyber sécurité pour les PME – « nice to have » ou élément stratégique vital ? » sur un thème très actuel qui a particulièrement intéressé le public présent.



60 ans de la ligue fribourgeoise contre le cancer

La ligue fribourgeoise contre le cancer a fêté ses 60 ans d'activité le 11 juin 2022. Diverses manifestations ont animé tous les districts du canton, que ce soient des promenades ou marches conviviales, des dégustations de produits du terroir, des conférences ou un grand brunch. Un cortège haut en couleurs avec entre autres le Cadre Noir et Blanc, la Landwehr, les Sonneurs de cloches de La Roche ou le Vélo-Club de Fribourg a traversé la capitale, suivi d'une grande soirée populaire à la BCF Arena, en présence notamment de Gjon's Tears and the Weeping Willows. Près de 5'000 personnes ont ainsi participé à ces manifestations sur l'ensemble du canton.



Swiss Alpine Rowing Trophy, Lac Noir

Le Lac Noir n'est pas forcément la première destination à laquelle on pense compétition d'aviron. Chaque année s'y déroule pourtant le Swiss Alpine Rowing Trophy, qui voit s'affronter des athlètes de toute la Suisse. Plusieurs types de courses sont proposés aux concurrents, dont une compétition où, par élimination directe, deux bateaux s'affrontent dans une course sur 500 mètres, le vainqueur poursuivant la compétition. Les amateurs, seniors et juniors ont profité des installations pour concourir par groupes de 6 dans la Régate du Lac Noir, sur des courses en ligne de 750 mètres. Plus de 200 athlètes ont ainsi participé à une compétition reconnue dans le monde de l'aviron.





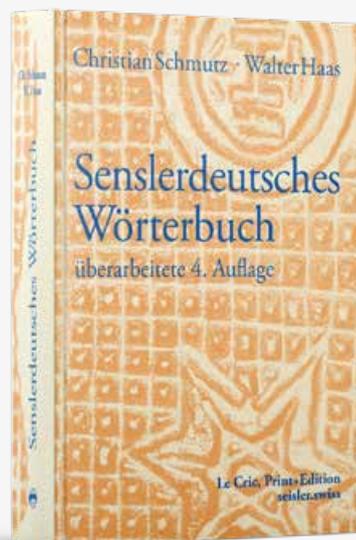
Concerts Rään, Ueberstorf et Tavel

En octobre 2022, le mythique groupe singinois Rään – une part importante de l'identité musicale singinoise, dont les morceaux ont conquis les charts alémaniques dans les années 90 – a donné quatre concerts « Revival » exclusifs au Château d'Ueberstorf et au CO de Tavel. Distribués gratuitement par la BCF, les plus de 1'000 billets ont trouvé preneurs en moins d'une heure. Les membres du groupe ont certes pris quelques rides mais n'ont perdu ni leur légendaire humour ni leur talent musical. 20 ans après leur dernier concert, Rään a gratifié ses aficionados de prestations qui resteront encore longtemps dans la mémoire des chanceux qui étaient présents.

La Fondation de la BCF

La Fondation de la Banque Cantonale de Fribourg, dotée d'un capital de 2,25 millions de francs, a été créée à l'occasion des 100 ans de la BCF en 1992. Elle a pour but de favoriser la réalisation et le développement d'activités et de manifestations culturelles, artistiques et scientifiques. Depuis sa création, plus d'un million de francs ont été investis dans divers projets d'envergure.

Les projets récents ayant reçu un soutien de la Fondation sont présentés sur le site de la BCF, les critères d'octroi d'un don ainsi qu'un formulaire électronique y sont également disponibles.



Senslerdeutsches Wörterbuch

La Fondation de la Banque Cantonale de Fribourg a soutenu la réédition du Senslerdeutsches Wörterbuch, le dictionnaire de la langue singinoise. Depuis sa parution en 2000, il s'est vendu à plus de 6'500 exemplaires au cours de trois éditions. L'ouvrage devenu introuvable en librairie mais toujours très demandé, son auteur Christian Schmutz s'est donc lancé dans une 4^{ème} édition et l'a enrichi de plusieurs centaines de nouvelles entrées, pour un total de plus de 13'000 mots. Ouvrage de référence, le Senslerdeutsches Wörterbuch n'a cependant pas pour vocation de fixer définitivement la langue singinoise, bien au contraire. Ecrite comme on la prononce, c'est une langue on ne peut plus vivante, qui emprunte autant au français qu'aux voisins bernois, selon le lieu des locuteurs.



Fondation Village lacustre Gletterens

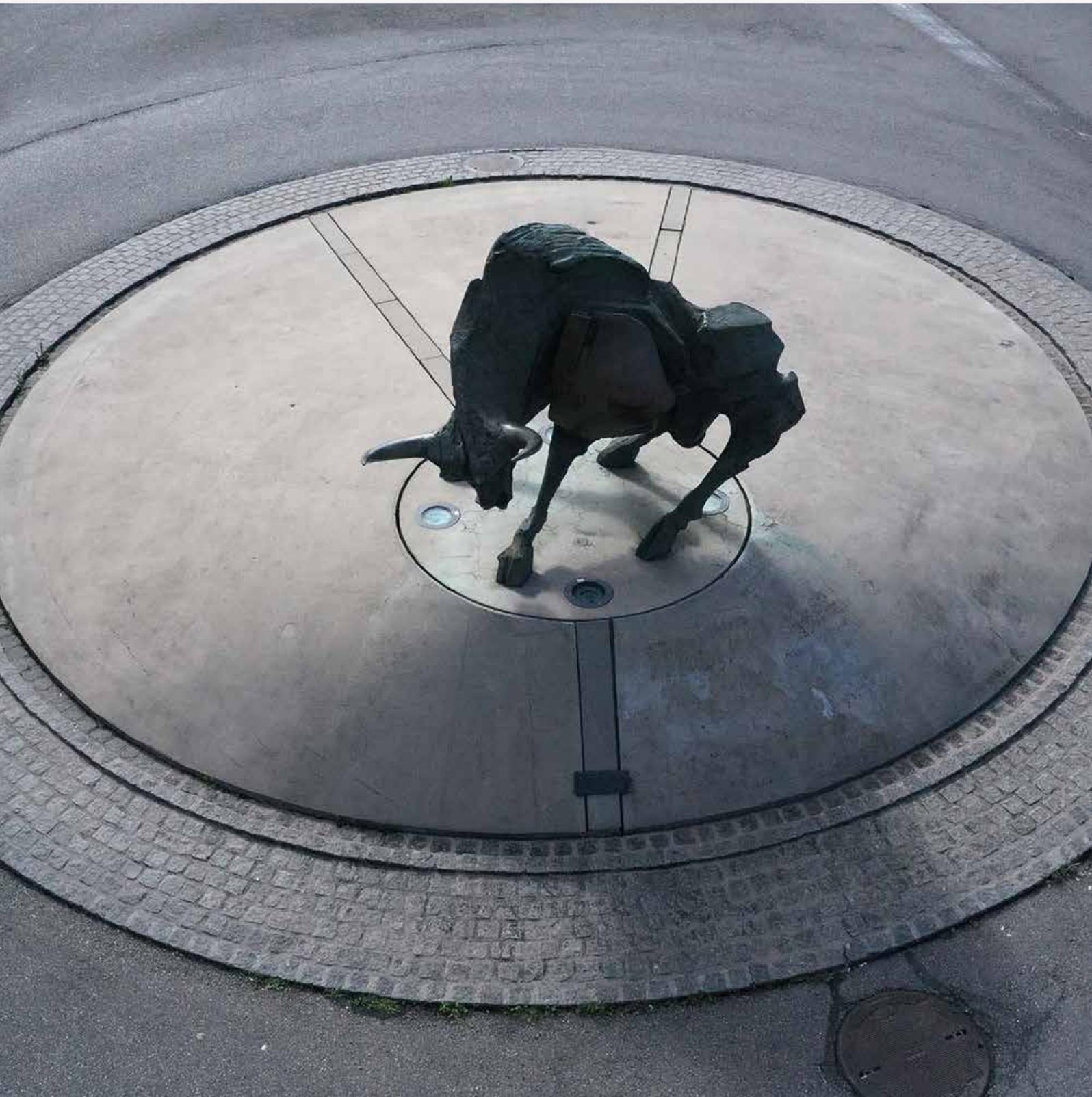
Le Village Lacustre de Gletterens, reconstitution authentique d'un village du Plateau suisse il y a 5000 ans, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, est un haut-lieu des promenades scolaires et attire de très nombreux visiteurs durant la saison estivale. Construites au début des années 1990, trois maisons longues de la période néolithique nécessitent désormais une rénovation afin d'assurer leur conservation. La Fondation de la Banque Cantonale de Fribourg soutient ainsi la réfection des toitures en roseaux de ces trois maisons, à raison d'une maison par année. La technique utilisée respecte au plus près les données scientifiques et historiques connues pour ce genre d'habitat.

Perspectives 2023

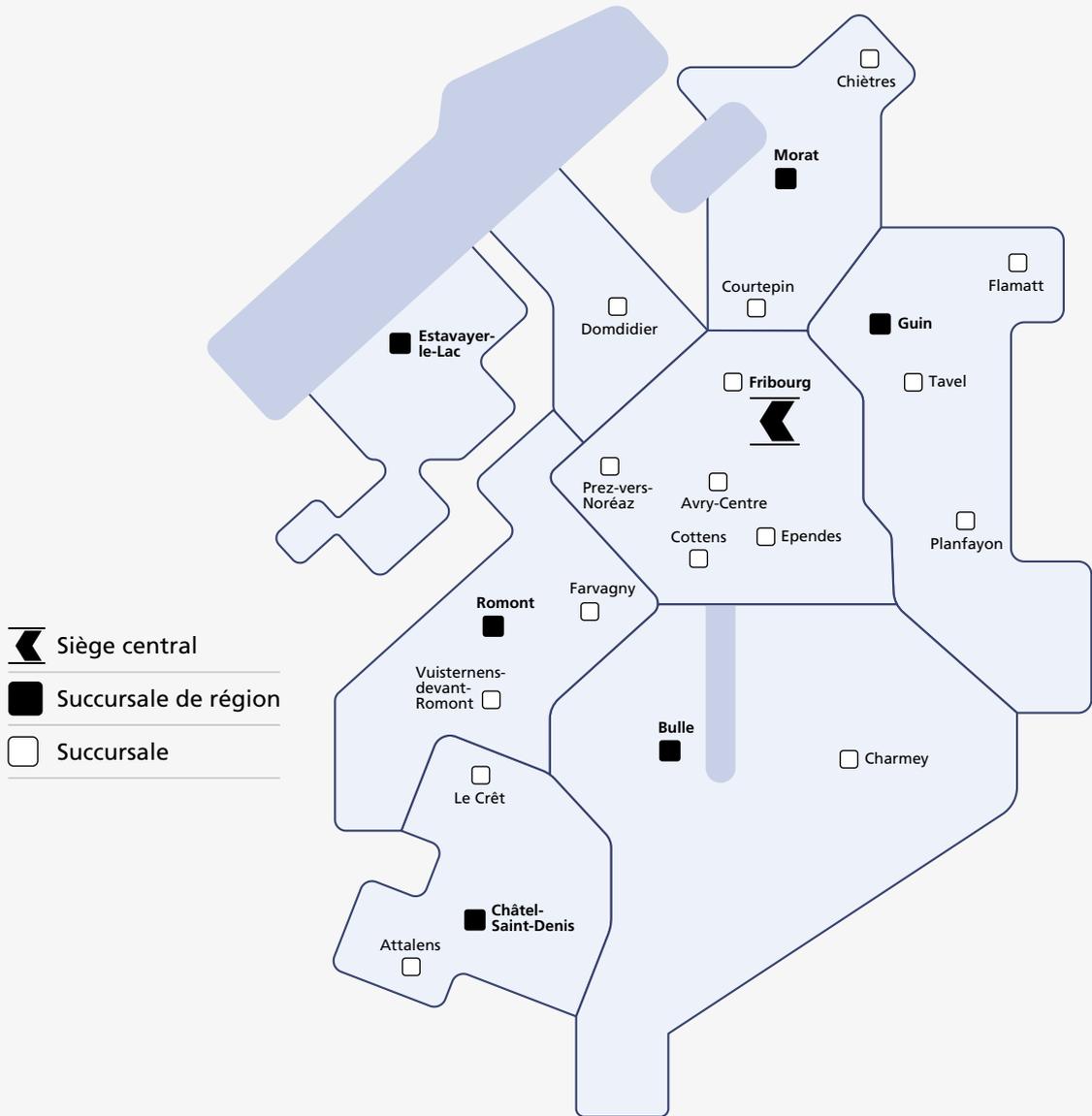
La BCF a relevé les défis de ces dernières années de manière proactive.

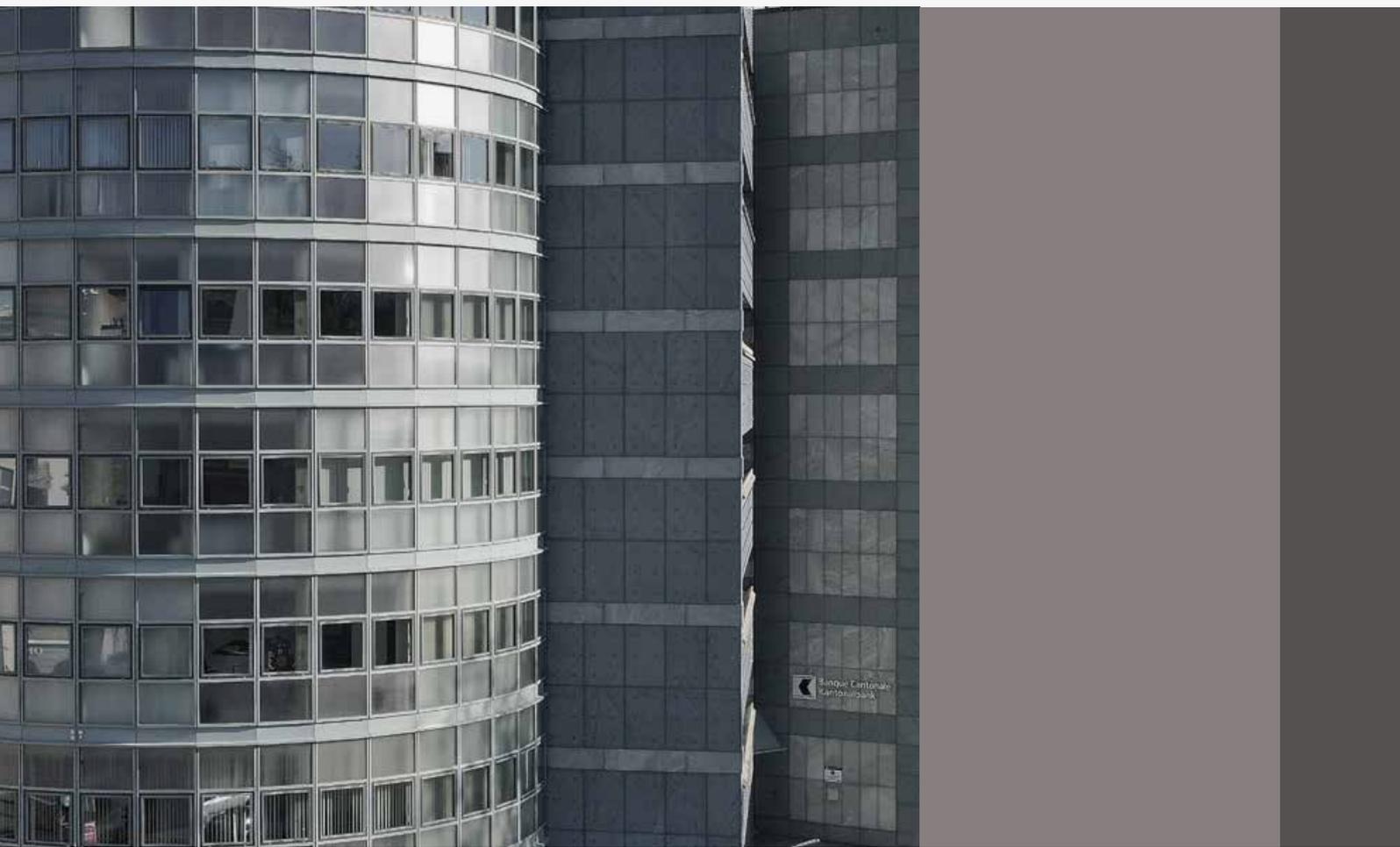
La discipline en matière de gestion des coûts, la stratégie de refinancement défensive ainsi que la bonne qualité du portefeuille de crédits constituent une base solide pour l'année à venir. Les conséquences de la guerre en Ukraine, l'augmentation des prix et des coûts dans tous les secteurs ne permettent toutefois que très difficilement d'évaluer les répercussions sur notre activité. Si les prévisions conjoncturelles formulées se réalisent, la BCF pourrait obtenir un résultat similaire pour 2023.





Réseau 2023





Rapport financier 2022

Commentaires des comptes 2022	44
Bilan	44
Actifs	45
Passifs	45
Compte de résultat	46
Répartition du bénéfice	49
États financiers annuels 2022	50
Bilan au 31 décembre 2022	50
Compte de résultat de l'exercice 2022	51
Tableau de financement au 31 décembre 2022	52
Présentation de l'état des capitaux propres	53
Annexe aux comptes annuels	54
Commentaires relatifs à l'effectif du personnel et à l'activité	54
Principes comptables et d'évaluation	54
Approche de la banque en matière de gestion des risques	57
Informations se rapportant au bilan	63
Informations se rapportant aux opérations hors bilan	72
Informations se rapportant au compte de résultat	72
Rapport de l'organe de révision	74
Informations complémentaires	78

Commentaires des comptes 2022

Bilan en bref (en milliers de francs)

	2022	2021	Variation en %
Total du bilan	27'324'676	28'034'820	-2,5
Avances à la clientèle	21'569'674	20'751'139	+3,9
Immobilisations financières	1'474'473	1'370'114	+7,6
Dépôts de la clientèle	16'086'917	16'828'698	-4,4
Fonds propres (après répartition)	2'360'650	2'251'504	+4,8

En 2022, la somme du bilan s'est contractée de 0,7 milliard de francs à 27,3 milliards de francs en raison de la diminution de nos liquidités.

Par contre, les avances à la clientèle progressent de 0,8 milliard de francs à 21,6 milliards de francs ou de 3,9%.

Les nouvelles limites de crédits octroyées totalisent 2,4 milliards de francs.

Les dépôts de la clientèle, toutes formes confondues, et malgré la hausse des fonds d'épargne de 0,3 milliard de francs, diminuent de 0,7 milliard de francs à 16,1 milliards de francs.

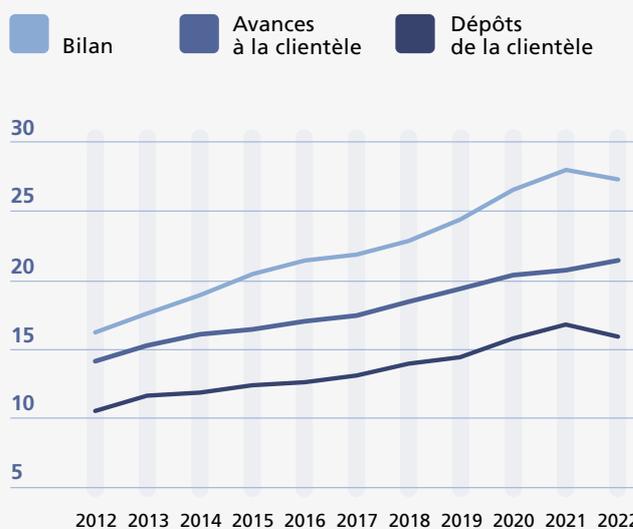
Liquidités

Selon les articles 13 et suivants de l'Ordonnance relative à la loi fédérale sur la Banque nationale suisse (OBN) du 18 mars 2004, la moyenne mensuelle des disponibilités requises pour la période de référence, du 20 décembre 2022 au 19 janvier 2023, s'élève à 152 millions de francs. En décembre 2022, la moyenne journalière de la période présente un solde de 3'572,7 millions de francs, d'où un supplément de 3'420,7 millions de francs par rapport au montant requis.

En matière de réserve de liquidités, le ratio de liquidités à court terme (LCR) issu des accords Bâle III atteint 197% et dépasse ainsi largement la limite réglementaire de 100%.

Évolution du bilan 2012 - 2022

(en milliards de francs)



Actifs

Les **créances sur les banques**, composées essentiellement de dépôts à court et à moyen terme placés auprès de banques de première qualité, totalisent 0,5 milliard de francs (-47,0%).

À fin 2022, comme à fin 2021, le bilan ne contient aucune **créance résultant d'opérations de financement de titres** (prise en pension de titres).

Les **avances à la clientèle**, corrections de valeurs pour risques de défaillance déduits, augmentent de 0,8 milliard de francs à 21,6 milliards de francs (+3,9%).

Les créances hypothécaires progressent de 0,6 milliard de francs à 18,3 milliards de francs (+3,5%). Les autres créances sur la clientèle atteignent 3,2 milliards de francs, soit une augmentation de 0,2 milliard de francs (+6,6%).

La progression importante des avances à la clientèle démontre le soutien important de la BCF à l'économie du canton de Fribourg, notamment aux PME et au marché immobilier, ceci tout en pratiquant une saine gestion des risques.

Les **immobilisations financières** figurent au bilan pour 1,5 milliard de francs. Elles comprennent les titres acquis à des fins de placement et de réserve de liquidités (plus de 98%), le stock des métaux précieux et les immeubles destinés à la vente.

Les **immobilisations corporelles**, composées essentiellement des immeubles à l'usage de la banque, figurent au bilan pour 68,7 millions de francs, après comptabilisation des amortissements.

Répartition de l'actif en %

67,1	Créances hypothécaires
12,7	Liquidités
11,9	Créances sur la clientèle
5,4	Immobilisations financières
1,9	Créances sur les banques
0,4	Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés
0,3	Immobilisations corporelles
0,2	Participations
0,1	Comptes de régularisation

Passifs

Au passif, le **total des engagements envers les banques** diminue de 288,8 millions de francs à 1,4 milliard de francs.

À fin 2022, comme à fin 2021, le bilan ne contient aucun **engagement résultant d'opérations de financement de titres**.

Les fonds d'épargne, après la forte hausse de 440,1 millions de francs en 2021, progressent de 290,6 millions de francs. Au total les **dépôts de la clientèle** diminuent de 0,7 milliard de francs à 16,1 milliards de francs.

Les **obligations de caisse** atteignent 293,6 millions de francs (-1,9%).

Les **emprunts et prêts des centrales de lettres de gage** progressent de 207,0 millions de francs (+2,9%). En 2022, la banque a émis un nouvel emprunt obligataire de 140,0 millions de francs et a souscrit aux différentes émissions de la Centrale des lettres de gage des banques cantonales pour un montant total de 709,0 millions de francs. Au cours de la même période, des emprunts de la Centrale des lettres de gage des banques cantonales ont été remboursés pour un montant de 442,0 millions de francs et des emprunts obligataires pour 200,0 millions de francs.

Les **provisions** comprennent les montants pour couvrir les risques d'exploitation de la banque et les corrections de valeur pour risque de défaillance sur des engagements hors-bilan. Elles totalisent 10,2 millions de francs contre 7,2 millions de francs à fin 2021.

Les **réserves pour risques bancaires généraux**, considérées comme fonds propres, ont été alimentées par une attribution de 25,0 millions de francs. Elles atteignent 667,0 millions de francs.

Répartition du passif en %

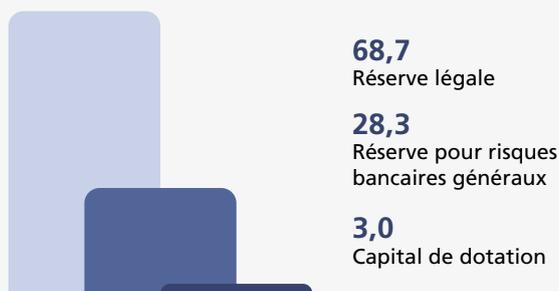
57,8	Engagements résultant des dépôts de la clientèle
26,5	Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage
8,9	Fonds propres
5,0	Engagements envers les banques
1,1	Obligations de caisse
0,3	Comptes de régularisation
0,2	Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés
0,2	Autres passifs

Fonds propres

Les **fonds propres** se composent du capital de dotation, de la réserve légale et des réserves pour risques bancaires généraux. Le capital de dotation de 70 millions de francs, inchangé depuis 1981, est entièrement mis à disposition par l'État de Fribourg.

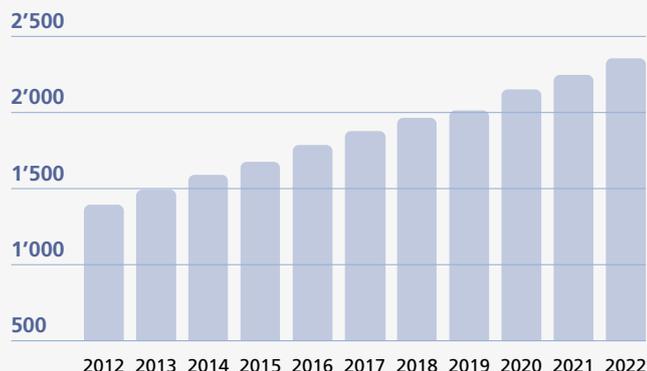
Après répartition du bénéfice, l'ensemble des fonds propres augmente de 109,1 millions de francs et franchit la barre des 2,4 milliards de francs. Le ratio CET1 (Common Equity Tier 1 ou noyau dur des fonds propres de base) s'élève à 18,49%. La BCF respecte amplement les exigences en la matière.

Répartition des fonds propres en % après répartition du bénéfice



Évolution des fonds propres 2012 - 2022

(en millions de francs)



Compte de résultat

En 2022, la BCF a réalisé de bons résultats. En effet, la sortie de la crise COVID-19 a relancé les activités directement impactées par les mesures sanitaires imposées en 2020 et 2021. L'année 2022 a également été marquée par la fin des taux négatifs, cycle inhabituel qui aura duré 8 ans, avec ses effets positifs pour l'économie, mais qui aura aussi impacté négativement les marges d'intérêt des banques. Durant cette longue période de taux négatifs, la BCF a réussi à ne répercuter que marginalement ces taux négatifs sur sa clientèle. Un retour à la normalisation des taux a été ainsi bénéfique pour la banque.

Après dotation de 25,0 millions de francs aux réserves pour risques bancaires généraux, le bénéfice atteint 141,1 millions de francs (+4,5%), en augmentation pour la 29^{ème} fois consécutive.

Ces résultats démontrent le bien-fondé de la stratégie appliquée et confirment la solide position de la BCF sur le marché. Ils permettent de répondre au triple impératif de servir au mieux nos clients notamment par une offre de proximité, d'apporter un soutien déterminant et durable à l'économie du canton et de dégager une très bonne rentabilité opérationnelle.

Répartition des produits d'exploitation en %



Produits d'exploitation

Le total des **produits d'exploitation** bondit de 34,0 millions de francs à 310,1 millions de francs (+12,3%).

Opérations d'intérêts

Le **résultat brut des opérations d'intérêts** atteint 259,2 millions de francs, en augmentation de 16,6 millions de francs (+6,8%) notamment grâce à la progression des crédits et à la fin des taux négatifs.

Après prise en compte de la variation des corrections de valeur pour risque de défaillance, le **résultat net des opérations d'intérêts** atteint 254,3 millions de francs, en progression de 26,5 millions de francs (+11,6%). Le besoin de corrections de valeur pour risques de défaillance régresse de 9,9 millions de francs à 4,9 millions de francs. Cette diminution reflète l'évolution de la qualité du portefeuille de crédits, portefeuille dont les risques inhérents de défaillance sur les créances non compromises doivent également faire l'objet de corrections de valeur. Ces corrections de valeur sont exigées selon l'ordonnance de la FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC).

La part du résultat des opérations d'intérêts représente le 82% du total des produits d'exploitation.

Opérations de commissions et des prestations de services

Le **résultat des opérations de commissions et de prestations de services**, marquée notamment par une année boursière difficile, affiche une progression de 5,2 millions de francs à 40,1 millions de francs (+14,9%).

Opérations de négoce

Le **résultat des opérations de négoce**, qui est composé essentiellement des produits des devises, changes et métaux précieux, atteint 10,9 millions de francs, en augmentation de 1,2 million de francs (+12,4%).

Autres résultats ordinaires

Les **autres résultats ordinaires** progressent de 1,2 million de francs à 4,8 millions de francs.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation augmentent de 12,2 millions de francs à 113,5 millions de francs (+12,0%).

Le ratio coût / revenu avant amortissements reste stable à 36,6%. Il confirme la maîtrise des coûts et ainsi l'efficacité de la banque.

Répartition des charges d'exploitation en %



Résultats

Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Les amortissements sur les immobilisations corporelles et corrections de valeur sur participations totalisent 18,7 millions de francs contre 11,0 millions de francs, soit une augmentation de 7,7 millions de francs.

Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes

La rubrique de la variation des provisions, des autres corrections de valeurs et des pertes totalise 4,2 millions de francs contre 0,4 million de francs en 2021.

Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel** atteint 173,8 millions de francs, en progression de 10,4 millions de francs (+6,4%).

Impôts

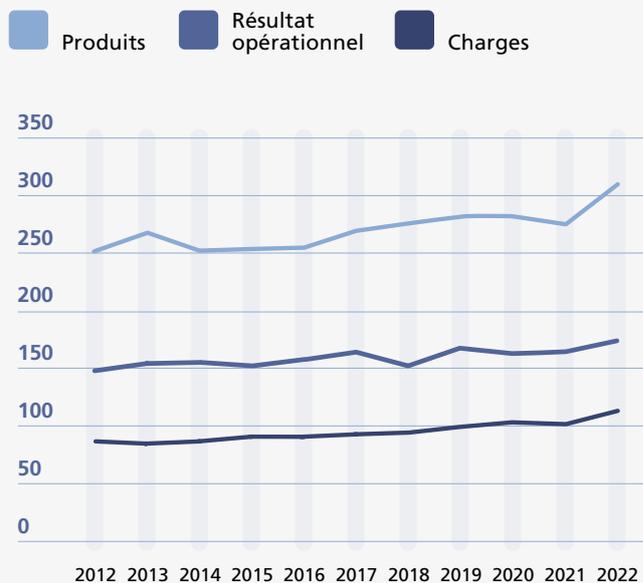
Les communes perçoivent un montant de 3,0 millions de francs, les paroisses de 0,4 million de francs et le canton de 4,2 millions de francs.

Bénéfice de l'exercice

Après une attribution de 25,0 millions de francs aux réserves pour risques bancaires généraux, le **bénéfice** s'établit à 141,1 millions de francs, en progression de 6,1 millions de francs ou +4,5%.

Évolution des résultats 2012 - 2022

(en millions de francs)



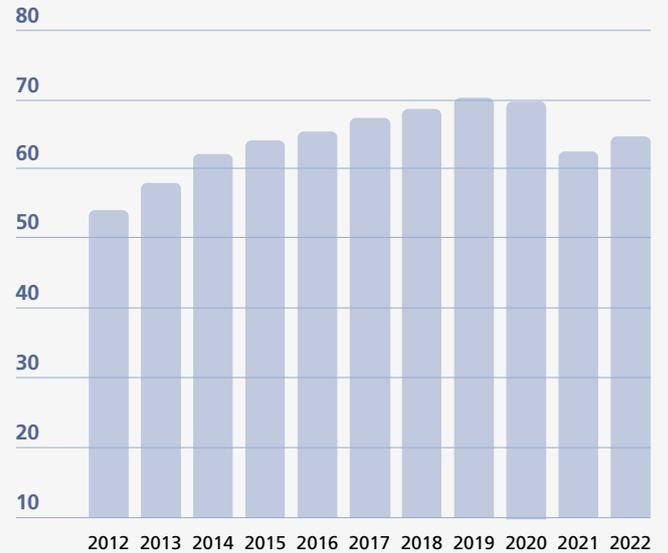
Répartition du bénéfice

Lors de sa dernière séance, le Conseil d'administration a arrêté les comptes présentés. Il propose la répartition suivante du bénéfice de l'exercice 2022 :

Bénéfice de l'exercice	CHF	141'146'234
Bénéfice reporté	CHF	503'865
Bénéfice au bilan	CHF	141'650'099
Répartition du bénéfice		
Indemnité pour la garantie de l'État	CHF	46'000'000
Rémunération du capital de dotation	CHF	11'000'000
Attribution au fonds de réserve	CHF	84'000'000
Report à nouveau	CHF	650'099

Évolution du versement annuel (y compris impôts) à l'État 2012 - 2022

(en millions de francs)



La banque exprime sa gratitude à sa fidèle clientèle pour sa confiance. Elle s'engage à améliorer en permanence la qualité de ses services.

Au nom du Conseil d'administration : A. Geissbühler, président
 Au nom de la Direction générale : D. Wenger, président

Bilan au 31 décembre 2022

(en milliers de francs)

	Variations			
	31.12.2022	31.12.2021	En CHF	En %
Actifs				
Liquidités	3'466'794	4'651'652	-1'184'858	-25,5
Créances sur les banques	532'207	1'003'614	-471'407	-47,0
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0,0
Créances sur la clientèle	3'248'436	3'046'747	201'689	6,6
Créances hypothécaires	18'321'238	17'704'392	616'846	3,5
Opération de négoce	2'820	2'002	818	40,9
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	106'006	9'982	96'024	>100,0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0,0
Immobilisations financières	1'474'473	1'370'114	104'359	7,6
Comptes de régularisation	33'138	33'408	-270	-0,8
Participations	64'774	50'288	14'486	28,8
Immobilisations corporelles	68'748	68'827	-79	-0,1
Valeurs immatérielles	0	0	0	0,0
Autres actifs	6'042	93'794	-87'752	-93,6
Total des actifs	27'324'676	28'034'820	-710'144	-2,5
Total des créances subordonnées	85'259	78'260	6'999	8,9
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance	0	0	0	0,0
Passifs				
Engagements envers les banques	1'378'124	1'666'911	-288'787	-17,3
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0,0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	15'793'354	16'529'472	-736'118	-4,5
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0	0	0,0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	62'694	99'210	-36'516	-36,8
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0,0
Obligations de caisse	293'563	299'226	-5'663	-1,9
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7'234'000	7'027'000	207'000	2,9
Comptes de régularisation	86'590	93'856	-7'266	-7,7
Autres passifs	48'509	5'503	43'006	>100,0
Provisions	10'192	7'138	3'054	42,8
Réserves pour risques bancaires généraux	667'000	642'000	25'000	3,9
Capital de dotation	70'000	70'000	0	0,0
Réserve légale issue du bénéfice	1'539'000	1'459'000	80'000	5,5
Bénéfice reporté	504	415	89	21,4
Bénéfice de l'exercice	141'146	135'089	6'057	4,5
Total des passifs	27'324'676	28'034'820	-710'144	-2,5
Total des engagements subordonnés	0	0	0	0,0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance	0	0	0	0,0
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels	202'673	193'545	9'128	4,7
Engagements irrévocables	237'663	328'470	-90'807	-27,6
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	48'552	48'552	0	0,0
Crédits par engagement	0	0	0	0,0

Compte de résultat de l'exercice 2022

(en milliers de francs)

	Variations			
	2022	2021	En CHF	En %
Produit des intérêts et des escomptes	306'129	291'569	14'560	5,0
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce	32	70	-38	-54,3
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	11'215	9'067	2'148	23,7
Charges d'intérêts	-58'144	-58'055	89	0,2
Résultat brut des opérations d'intérêts	259'232	242'651	16'581	6,8
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	-4'919	-14'794	-9'875	-66,8
Résultat net des opérations d'intérêts	254'313	227'857	26'456	11,6
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	20'907	19'834	1'073	5,4
Produit des commissions sur les opérations de crédit	2'096	1'957	139	7,1
Produit des commissions sur les autres prestations de service	21'000	16'493	4'507	27,3
Charges de commissions	-3'930	-3'398	532	15,7
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	40'073	34'886	5'187	14,9
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	10'908	9'708	1'200	12,4
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	-109	-30	79	>100,0
Produit des participations	2'522	2'325	197	8,5
Résultat des immeubles	916	726	190	26,2
Autres produits ordinaires	1'708	763	945	>100,0
Autres charges ordinaires	-247	-187	60	32,1
Autres résultats ordinaires	4'790	3'597	1'193	33,2
Total des produits d'exploitation	310'084	276'048	34'036	12,3
Charges de personnel	-70'543	-62'443	8'100	13,0
Autres charges d'exploitation	-42'948	-38'863	4'085	10,5
Total des charges d'exploitation	-113'491	-101'306	12'185	12,0
Corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-18'658	-10'982	7'676	69,9
Variation des provisions et autres corrections de valeurs, pertes	-4'185	-409	3'776	>100,0
Résultat opérationnel	173'750	163'351	10'399	6,4
Produits extraordinaires	0	0	0	0,0
Charges extraordinaires	0	0	0	0,0
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	-25'000	-21'000	4'000	19,0
Impôts	-7'604	-7'262	342	4,7
Bénéfice de l'exercice	141'146	135'089	6'057	4,5
Bénéfice reporté	504	415	89	21,4
Bénéfice au bilan	141'650	135'504	6'146	4,5
Répartition du bénéfice				
Indemnité pour la garantie de l'État	46'000	44'000	2'000	4,5
Rémunération du capital de dotation	11'000	11'000	0	0,0
Attribution au fonds de réserve	84'000	80'000	4'000	5,0
Report à nouveau	650	504	146	29,0

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2022

(en milliers de francs)

	Année de référence		Année précédente	
	Sources	Emplois	Sources	Emplois
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne):				
Résultat de la période	141'146		135'089	
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	25'000		21'000	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	18'658		10'982	
Provisions et autres corrections de valeur	3'054			2'703
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	3'154		4'372	
Délimitations actives	270			563
Délimitations passives		7'266		970
Versement à l'État		55'000		62'000
Solde	191'282	62'266	171'443	66'236
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres:				
Solde	0	0	0	0
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles:				
Participations		22'986		3'737
Immeubles		3'151		2'037
Autres immobilisations corporelles	51	6'979		8'562
Solde	51	33'116	0	14'336
Flux de fonds de l'activité bancaire:				
Engagements envers les banques à court terme		184'787	32'554	
Engagements envers les banques à long terme		104'000	115'000	
Créances sur les banques à court terme	521'372			182'481
Créances sur les banques à long terme		49'965		
Engagements résultant d'opérations de financement de titres à court terme				35'000
Engagements résultant d'opérations de financement de titres à long terme				
Créances résultant d'opérations de financement de titres à court terme			57'275	
Créances résultant d'opérations de financement de titres à long terme				
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		736'118	878'294	
Créances sur la clientèle		203'610	130'868	
Créances hypothécaires		618'079		653'399
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		36'516		45'042
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		96'024		4'368
Obligations de caisse	34'065	39'728	36'501	33'245
Emprunts	140'000	200'000	240'000	300'000
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	709'000	442'000	645'000	303'000
Immobilisations financières		104'359		47'772
Opérations de négoce		818	17	
Autres engagements	43'006			984
Autres créances	87'752		51'564	
Solde	1'535'195	2'816'004	2'187'073	1'605'291
État des liquidités:				
Liquidités	1'184'858			672'653
Solde	2'911'386	2'911'386	2'358'516	2'358'516

Présentation de l'état des capitaux propres au 31 décembre 2022

(en milliers de francs)

	Capital de dotation	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves issues du bénéfice	Bénéfice / perte reporté	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	70'000	642'000	1'459'000	135'504		2'306'504
Dividendes et autres distributions				-55'000		-55'000
Autres dotations (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux		25'000				25'000
Autres dotations (prélèvements) affectant les autres réserves			80'000	-80'000		0
Bénéfice / Perte (résultat de la période)					141'146	141'146
Capitaux propres à la fin de la période de référence	70'000	667'000	1'539'000	504	141'146	2'417'650

Annexe aux comptes annuels

Commentaires relatifs à l'activité

La Banque Cantonale de Fribourg (BCF) est une personne morale de droit public distincte de l'État. Son siège est à Fribourg.

Personnel

Au 31 décembre 2022, la banque salarie 489 personnes (31.12.2021 : 474) représentant 403 emplois à temps complet (31.12.2021 : 388).

Activités

La BCF offre les prestations de services d'une banque universelle de proximité. Elle joue un rôle déterminant dans le marché bancaire fribourgeois grâce à sa connaissance du tissu économique et à sa forte implantation. Elle propose à ses clients des solutions sur mesure. Elle concentre ses activités dans les domaines indiqués ci-après :

Opérations d'intérêts

Les opérations d'intérêts constituent, avec une part de 82% du total des produits, la principale source de revenus. Les avances sont en général accordées moyennant des couvertures hypothécaires sur des logements, des bâtiments commerciaux et industriels. Les crédits commerciaux sont notamment octroyés aux PME de tous les secteurs économiques du canton.

Les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les pertes liées aux opérations d'intérêts sont déduites du résultat brut des opérations d'intérêts et impactent ainsi directement la marge d'intérêt.

Les opérations interbancaires sont en majeure partie des opérations à court et à moyen terme. Pour le refinancement à long terme, la BCF recourt au marché des capitaux. Elle émet ainsi à intervalles irréguliers des emprunts en son nom propre et participe, en tant que membre de la Centrale d'émission des lettres de gage des Banques Cantonales, aux emprunts émis par cet organisme.

La gestion des risques de taux se fait principalement par le biais des swaps de taux.

Les dépôts à la clientèle, y compris les obligations de caisse, couvrent à raison de 75% les avances à la clientèle.

Affaires de commissions et de prestations de services

Les opérations de commissions et de prestations de services participent pour 12,9% au total des produits. Les opérations sur titres, le conseil en placement, la gestion de fortune, ainsi que le trafic des paiements constituent la part prépondérante des affaires de commissions et de prestations. Tant la clientèle privée que les investisseurs institutionnels et les entreprises commerciales utilisent ces services financiers.

Affaires de négoce

Les affaires de négoce, 3,5% du total des produits, se composent essentiellement des opérations de change, de métaux précieux et de devises, exécutées pour le compte de la clientèle. Ces opérations sont effectuées dans le cadre de limites précises, sans position ouverte importante.

Autres champs d'activité

Pour répondre aux exigences de liquidité, la banque gère son propre portefeuille de titres. Il est composé en majorité de positions à taux d'intérêt fixe de haute qualité pouvant être escomptées auprès de la Banque nationale suisse pour des opérations de Repo (Repurchase and Reverse Repurchase Agreements). La BCF exerce son activité dans un réseau de 27 succursales dont une en ligne. Elle exploite également 62 bancomats, 20 depomats et 11 zones en libre-service.

Externalisation

La BCF a notamment externalisé au sens de la circulaire de la FINMA 2018/3 (« Outsourcing - banques et assureurs ») les activités liées à l'informatique auprès de la société Swisscom (Suisse) SA et les activités de numérisation des documents auprès de La Poste Suisse SA.

Événements exceptionnels ou subséquents

Suite à l'annonce intervenue le dimanche 19 mars 2023 en rapport avec la reprise de Credit Suisse par UBS, la Banque a procédé à une analyse détaillée de ses positions avec le Credit Suisse. Aucun risque significatif n'a été identifié dans ce contexte.

Principes comptables et d'évaluation

Principes généraux

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes sont conformes aux prescriptions de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et de son ordonnance d'exécution, aux dispositions régissant l'établissement des comptes, à savoir l'ordonnance de la FINMA sur les comptes OEPC et à la directive FINMA 2020/01 (« Comptabilité banques »), ainsi qu'au code des obligations. Les comptes annuels sont établis conformément au principe de l'image fidèle (boucllement individuel statutaire) au 31 décembre.

Les chiffres des annexes et des informations complémentaires ont été arrondis pour les besoins de la publication. De potentiels écarts d'addition sont ainsi possibles.

Saisie des opérations

Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres de la banque au jour de leur conclusion (trade date accounting).

Conversion des transactions et soldes en monnaies étrangères

Les actifs et passifs exprimés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et charges sont convertis aux cours de change effectifs aux dates des transactions. Les gains et les pertes sont enregistrés dans le résultat des « Opérations de négoce » ou dans les « Autres résultats ordinaires ».

Cours appliqués :	31.12.2022	31.12.2021
EUR	0,984	1,034
USD	0,922	0,913
GBP	1,114	1,232

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à la valeur nominale.

Créances et engagements sur les banques et sur la clientèle, créances hypothécaires

La mise au bilan des créances et des engagements sur la clientèle et sur les banques est effectuée selon le principe de la valeur nominale. Les créances compromises, soit les créances pour lesquelles il existe des indices permettant d'estimer que les clauses contractuelles ne seront pas entièrement respectées, sont évaluées à leur valeur de liquidation. Ainsi, après prise en compte des garanties fournies, les risques de pertes résiduels existants sur ces créances sont couverts par des cor-

rections de valeur individualisées. Dans le cadre de l'évaluation des corrections de valeur individualisées, l'ensemble des engagements du client est pris en compte.

Pour couvrir le risque inhérent de défaillance sur le portefeuille de crédits non compromis, une correction de valeur est également constituée. Les intérêts sur créances compromises et ceux dont le recouvrement est problématique, respectivement les intérêts échus et impayés au-delà de 90 jours, sont provisionnés.

Titres et métaux précieux destinés au négoce

Les portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce sont toujours évalués et portés au bilan à leur juste valeur. Les gains et pertes de cours sont comptabilisés dans le résultat des « Opérations de négoce ». Le produit des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce est comptabilisé dans le résultat des « Opérations d'intérêts ».

Immobilisations financières

Les titres productifs d'intérêts considérés comme immobilisations financières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, l'agio ou le disagio est amorti jusqu'à l'échéance des titres (accrual method).

Les autres titres d'immobilisations financières ainsi que les métaux précieux sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous la rubrique « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Les immeubles destinés à la revente sont évalués à la valeur la plus basse entre le coût d'achat et la valeur de liquidation. Celle-ci tient également compte de la durée de rétention des objets.

Mise et prise en pension de titres

Les opérations de mise/prise en pension (Repurchase and Reverse Repurchase Agreements) sont comptabilisées comme suit :

- Les montants en argent échangés sont portés au bilan sous la rubrique « Créances résultant d'opérations de financement de titres », respectivement « Engagements résultant d'opérations de financement de titres ».
- Les titres transférés à des fins de garantie n'impliquent pas d'écriture au bilan, la banque cédante restant l'ayant droit économique.
- L'aliénation subséquente de titres reçus implique une saisie au bilan. Il en découle l'enregistrement à la valeur de marché d'un engagement non monétaire.

Participations

Les participations sont évaluées au plus à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires.

Pour les participations dans des sociétés dont les titres sont cotés en bourse, l'évaluation est basée sur la valeur boursière, mais au maximum à leur coût d'acquisition.

Les participations ayant caractère de soutien à l'économie ou de sponsoring, indépendamment du taux de détention, dont la valeur de liquidation est non significative, sont valorisées à 1 franc au bilan.

Immobilisations corporelles

Les immeubles et terrains propriétés de la banque, portés au bilan à leur valeur d'acquisition, sont amortis selon la méthode dégressive basée sur leur durée de vie économique attendue. Les terrains ne sont pas amortis. Les travaux de rénovation, ainsi que les investissements, sont activés si la valeur de marché ou d'usage est durablement augmentée, ou s'ils entraînent une augmentation de la durée de vie.

Les installations fixes et les transformations, dans les locaux bancaires propres ou loués, dont les coûts sont supérieurs à 50'000 francs, sont activées et amorties sur une durée de vie maximale de 10 ans. Pour les locaux loués, la durée restante du contrat de location est prise en compte.

Les autres immobilisations corporelles, telles que le mobilier, les machines et les véhicules, dont les coûts sont supérieurs à 5'000 francs, ainsi que les licences de logiciels informatiques, dont les coûts sont supérieurs à 50'000 francs, sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition et amorties sur leur durée de vie, mais au maximum sur 5 ans.

Le principe de l'évaluation individuelle est appliqué.

Comptes de régularisation

La délimitation dans le temps des produits et des charges concernant l'exercice est comptabilisée dans les comptes de régularisation.

Provisions

Les provisions pour les risques d'exploitation et pour les risques de défaillance des engagements hors-bilan, économiquement nécessaires, sont évalués individuellement à la date d'établissement des comptes.

Les corrections de valeur sur des créances du bilan sont déduites des rubriques correspondantes et ne figurent ainsi pas dans cette position.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées dans le but de couvrir les risques latents de l'activité par le débit de la rubrique « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ». Elles sont reconnues comme fonds propres de base au sens de l'ordonnance fédérale sur les banques et ne sont pas imposées fiscalement.

Commissions sur affaires crédit

La banque comptabilise les commissions de crédits sous la rubrique « Intérêts créanciers ». Les commissions de conversion de taux variables en taux fixes sont comptabilisées sous « Opérations de commissions ».

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion de son bilan « Asset and Liability Management », la banque contracte pour son propre compte des swaps de taux d'intérêts afin de couvrir les prêts à taux fixes accordés à la clientèle. Ces opérations de couverture d'affaires actives font l'objet de tests périodiques d'efficacité. Les résultats sont saisis sous une rubrique de résultat identique à celle qui enregistre les résultats de l'opération couverte.

Les positions de négoce en instruments dérivés sont évaluées au prix du marché.

La banque effectue également des opérations de change à terme d'achat et de vente d'options couvertes pour le compte de ses clients et pour son propre compte. Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés ouverts au jour du bilan sont enregistrées sous la rubrique « Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés », respectivement sous « Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés ». Les volumes de tous les contrats ouverts sont indiqués hors bilan.

Engagements de prévoyance

La banque dispose, pour la prévoyance professionnelle de ses collaborateurs, d'une caisse de pension autonome appelée « Caisse de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale de Fribourg »; il s'agit d'un établissement de droit public. La Caisse de prévoyance est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, conformément à l'article 48 LPP.

Le boucllement est établi selon Swiss GAAP RPC 26.

L'employeur ne dispose d'aucune réserve de cotisations dans la Caisse.

Au 01.01.2023, 464 assurés actifs et 200 pensionnés sont affiliés à la caisse de pension (année précédente : 448 et 197).

Le plan de prévoyance adopté est un plan dit « en primauté des cotisations »; il couvre les risques usuels de la prévoyance, à savoir les rentes de retraite et d'invalidité, ainsi que le risque-décès. Les cotisations versées pour 2022 par la banque à la Caisse de prévoyance se sont élevées à 8,0 millions de francs (voir tableau page 68).

Impôts

Les impôts se calculent en fonction des résultats réalisés par la banque et tiennent compte du principe de rattachement à la période de référence.

Modification des principes comptables et des principes d'évaluation

La politique d'amortissement des immobilisations corporelles a été mise à jour. Une nouvelle catégorie relative aux installations fixes et aux transformations dans les locaux propres ou loués a été créée.

Aucune autre modification des principes comptables et d'évaluation n'a eu lieu durant l'année 2022.

Facteurs d'influence sur la situation économique de la banque

L'évolution de la situation économique actuelle, marquée notamment par la guerre en Ukraine, l'inflation induite par l'envolée des prix de l'énergie et des matières premières, de même que la hausse des taux d'intérêt, influencent plus ou moins négativement, selon les branches d'activité, la situation financière de nos clients. Aussi, la hausse des risques liés aux opérations de crédits pourrait rendre à terme la constitution de correctifs de valeur supplémentaires nécessaire.

Approche de la banque en matière de gestion des risques

En tant qu'institut financier, la banque est confrontée aux risques spécifiques suivants :

- Risques de défaillance de nos contreparties
- Risques de marché et en particulier le risque de taux et les risques de liquidités
- Risques opérationnels dont :
 - Risques juridiques et de non-conformité
 - Risque de réputation

Le cadre stratégique de l'exposition aux risques (appétit de risques), l'organisation, les principes d'évaluation des risques, le rapport des risques ainsi que d'autres principes de fonctionnement de la gestion et de la surveillance des risques sont

définis dans le « Concept-cadre pour la gestion des risques ». Ce document, élaboré par la Direction générale (DIGE), est revu et adopté annuellement par le Conseil d'administration (CA).

Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques de la BCF sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques. Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées comme suit :

- Le CA adopte la politique des risques de la banque élaborée par la Direction générale (DIGE) et veille à l'instauration d'un système de contrôle interne (SCI) efficace.
- Le Comité d'audit et des risques (CAuR) surveille et évalue l'efficacité de la politique des risques et des contrôles internes.
- La DIGE est responsable de l'élaboration, de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du SCI. Elle établit les directives et les instructions qui règlent les responsabilités, les compétences et les mesures de contrôle des risques.
- A cet effet, la DIGE a institué un Comité des Risques. Celui-ci analyse chaque mois l'état des principaux risques (crédits, taux d'intérêts, marché, liquidités, opérationnels, conformité, juridique, réputation) et des facteurs de risques environnementaux et sociétaux. Il recense les informations et rapports des autres comités pour construire un inventaire d'indicateurs sous forme d'un rapport synthétique.
- L'unité structurelle Risk Management, dirigé par le Chief Risk Officer (CRO), coordonne la maîtrise des risques entre les différentes unités.
- La fonction Compliance a pour objectif de contribuer au fonctionnement de la banque en conformité avec les exigences de son périmètre de compétence. Ce dernier comprend notamment les réglementations concernant la relation avec la clientèle, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la surveillance des marchés et la transparence institutionnelle.

Propension au risque – stratégie

L'appétit de risques de la BCF est défini de manière cohérente avec la stratégie et le modèle d'affaires de banque universelle à fort ancrage régional. La BCF poursuit une stratégie de risque faible qui se traduit par les principes suivants en matière de politique des risques :

- La BCF ne soutient pas les transactions qui peuvent être qualifiées de douteuses d'un point de vue éthique, fiscal, juridique, politique ou économique.
- La BCF évite les transactions qui comportent des risques de conflits d'intérêts et des risques difficilement maîtrisables d'ordre environnemental et politique.

La stratégie de la BCF se concentre sur les affaires avec la clientèle privée et entreprises (en particulier les PME) ainsi que sur la gestion de fortune. Le négoce pour propre compte de

titres est limité à 30 millions de francs et soumis à la règle de minimis (art. 83 OFR).

La BCF gère un portefeuille de crédits dont elle est à même d'assumer les risques grâce à ses propres résultats et à la structure de ses fonds propres. Le refinancement du portefeuille de crédits doit être couvert majoritairement par des fonds de la clientèle.

Les risques de taux, qui résultent des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions de l'actif et du passif du bilan de la banque, sont limités au moyen de positions à taux fixe passives et d'instruments dérivés.

Les risques opérationnels représentent des risques que la banque ne contracte pas activement et sont limités en raison du modèle d'affaires simple de la banque.

Évaluation des risques

Le but économique de chaque transaction doit être transparent, analysé d'une manière complète et être en accord avec la réglementation interne. La définition des catégories de risques est en concordance avec les prescriptions nationales et internationales.

Chaque risque est évalué à l'aide de méthodes approuvées et de manière indépendante.

L'évaluation est basée sur l'analyse de la probabilité de survenance du risque ainsi que de son impact financier. Ainsi, une cartographie des risques est construite et revue tous les trois mois.

Tolérance et réduction des risques

En fonction de sa stratégie de risques faibles, la BCF a déterminé dans quelle mesure elle entend prendre des risques et a, à cette fin, mis en place une limite pour chaque type de risque, respectivement pour chaque indicateur Risk. Ces limites sont stratégiques (CA) ou opérationnelles (DIGE). Le dépassement d'une limite est annoncé à la DIGE et par elle au CAuR et au CA.

Les risques encourus sont surveillés par des mesures de contrôle qui font partie intégrante du système de contrôle interne. Les directives et instructions internes définissent les contrôles relatifs à chaque domaine traité.

Des scénarios de stress sont régulièrement déroulés notamment sur le portefeuille hypothécaire, sur le risque de taux, sur la liquidité, ainsi que sur les fonds propres.

Les résultats de ces scénarios permettent d'améliorer en permanence les mesures, respectivement les contrôles mis en place pour atténuer les risques.

Rapports sur les risques

L'objectif principal des rapports sur les risques est d'assurer une remontée synthétique aux différents organes sur l'état et l'évolution des risques de la banque et de contrôler le respect des différentes limites.

Le rapport consolidé sur l'ensemble des risques de la BCF est établi par le Risk Management.

Il apprécie l'environnement économique et donne une compréhension approfondie de l'évolution des risques de crédit, de marché, de liquidité et des risques opérationnels.

Risques de défaillance / risques de crédit

Le risque de défaillance se décrit comme le risque de perte résultant du non-respect des clauses contractuelles par la contrepartie et revêt une importance significative pour la banque.

Un règlement édicté par le CA, intitulé « Politique de crédit », définit les objectifs et les principes régissant les affaires comportant un risque de contrepartie.

Sur cette base, une directive spécifique « Gestion des crédits » traitant notamment du régime de compétences, des critères d'analyse, d'octroi, de surveillance et des normes de qualité, a été établie par la DIGE.

Elle s'applique à l'ensemble des activités de crédits de la banque, à l'exception des créances sur les banques et les assurances, et vise à assurer une pratique d'autorisation uniforme et adaptée aux risques de crédit. À ce titre, ce document précise les principes, les lignes directrices et normes en vigueur et vise à instaurer un cadre de travail approprié et un code de conduite homogène en matière de gestion des risques de crédit sur une base régulière, précise et complète.

L'ensemble des contreparties nécessitant une autorisation de crédit doit faire l'objet d'une évaluation des risques. La solvabilité des contreparties est une composante essentielle de l'analyse de crédit. À ce titre, tout engagement de crédit requiert au préalable l'analyse et la définition du rating de la contrepartie.

Le rating ou la classe de risque reflète le risque de défaut du preneur de crédit. La banque travaille avec une échelle de rating des contreparties basée sur douze classes de risque, dont trois classes pour risques plus élevés. En parallèle, la banque se base sur une segmentation au moyen de différents modèles de risque développés au sein de la directive dédiée. La détermination et la gestion des ratings de contreparties sont assurées au moyen de systèmes experts de notation pour les segments de clientèle suivants : clientèle privée, clientèle entreprises et clientèle des professionnels de l'immobilier. Les systèmes experts de notation des ratings de contreparties utilisés par la banque sont fournis par la société RSN Risk Solution Network AG.

Ainsi, la qualité des preneurs de crédit est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes et permet également à la banque de déterminer de manière adéquate les conditions applicables à chaque financement.

La banque distingue les trois phases suivantes dans la gestion d'un crédit :

- L'analyse et l'octroi d'un crédit
- La surveillance continue des crédits
- Le traitement des crédits en souffrance et compromis.

Analyse et octroi d'un crédit

Chaque octroi de crédit, respectivement chaque modification d'un crédit existant, dans le cadre des compétences attribuées et sous la responsabilité de la division Marché, fait l'objet d'un protocole de crédit. Le contrôle final de la qualité des données de crédit, la libération et le décaissement des crédits incombent à la division Support marché. Le montant des prêts octroyés est fonction notamment de la capacité du preneur de crédit à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la banque.

Le service de la dette, correspondant à l'ensemble des charges liées au financement accordé additionné des charges liées aux autres engagements de l'emprunteur ou du groupe auprès de la banque et/ou d'établissements tiers, doit pouvoir être assumé tout au long de la durée de vie du crédit. Autrement dit, la tenue des charges ne doit pas dépasser un certain seuil en relation avec la capacité de revenus du preneur de crédit. La banque a ainsi fixé des règles et des limites y relatives au sein de sa directive dédiée.

L'estimation des immeubles est également réglée par la directive « Gestion des crédits ». Outre les règles et critères définis au sein de la directive, la banque utilise deux systèmes d'évaluation tiers : un pour l'évaluation des objets immobiliers de rendement à l'aide d'un modèle de capitalisation et un pour l'évaluation hédoniste du logement en propriété. Ces deux systèmes sont fournis par la société Wüest Partner SA. L'estimation fait l'objet d'une révision régulière en ligne avec les principes de surveillance interne périodique des crédits.

La valeur retenue est déterminée en fonction du type d'objet financé, soit :

- Maison individuelle, familiale et appartement en PPE à l'usage du propriétaire : méthode de la valeur réelle et modèle hédoniste.
- Immeuble locatif, commercial, administratif, industriel ou artisanal : méthode de la valeur de rendement.
- Exploitation agricole soumise à la LDFR : méthode de la valeur de rendement basée sur la charge maximale au sens de la LDFR.
- Terrain à bâtir : méthode de la valeur réelle.

Pour les immeubles de rendement, le taux de capitalisation tient notamment compte des risques liés à l'évolution des taux d'intérêt ainsi que des caractéristiques et des risques

inhérents à l'immeuble.

La banque applique des taux d'avance différenciés applicables à chaque typologie d'objet immobilier financé.

Ce principe, à savoir la définition d'un taux d'avance maximal, vaut également pour les autres types de sûretés acceptées par la banque et pouvant être remises en couverture de financements. Les opérations interbancaires, y compris celles sur dérivés, sont quant à elles effectuées avec des banques de première qualité dans le cadre de limites préalablement définies et validées annuellement par le Conseil d'administration.

Surveillance

Le portefeuille de crédits de la banque est soumis à une surveillance permanente. Un suivi mensuel du respect des limites de crédit est notamment en vigueur.

À intervalles réguliers et hors événement particulier, chaque financement est soumis à un réexamen interne périodique en fonction de sa typologie, du taux d'avance, de la qualité des sûretés ainsi que du rating de la contrepartie. Ce réexamen permet à la banque une actualisation suivie des ratings ainsi qu'une communication régulière avec ses contreparties assurant ainsi une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

La qualité de l'ensemble du portefeuille est suivie trimestriellement à l'aide d'analyses de migration des ratings attribués. De plus, le portefeuille hypothécaire est soumis à des tests de stress permettant de mesurer l'impact d'une crise immobilière induite par l'évolution de différents facteurs économiques.

Le portefeuille de crédits est entre autres analysé sous l'angle de sa répartition géographique et de sa concentration par branche économique. À cet effet, des contrôles sont effectués périodiquement.

Les gros risques, soit les positions importantes envers un débiteur ou un groupe économique, sont rapportés et présentés sur une base trimestrielle au Conseil d'administration.

Créances en souffrance et compromises

Les créances en souffrance, ainsi que les créances compromises, font l'objet d'une procédure spécifique et individuelle. Dès les premiers signes de dégradation, les créances sont classifiées dans une des classes de risques les plus élevées. Il peut s'agir par exemple de dépassements non réguliers, d'intérêts échus et impayés ou plus généralement d'une dégradation de la situation financière du preneur de crédit. Les créances concernées font l'objet d'un suivi permanent et celles appartenant aux trois classes de risques les plus importantes sont analysées et évaluées à leur valeur de liquidation. Si nécessaire, une correction de valeur individuelle est calculée et constituée. L'ensemble de la relation d'affaires du client ou

de l'entité économique est pris en compte dans l'évaluation de la correction nécessaire. La correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et sa valeur vraisemblablement réalisable.

Lors de la première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique « variations des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Les dissolutions de corrections de valeur ou de provisions devenues libres sont également enregistrées dans la rubrique « variations des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». En cas de variations de l'utilisation du crédit, la banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Les corrections de valeur individuelles sont compensées à l'actif du bilan avec les positions actives correspondantes.

Les intérêts échus et impayés depuis plus de 3 mois, soit les intérêts compromis, sont automatiquement et intégralement provisionnés.

Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique du compte de résultat « variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

À la fin de chaque trimestre, chaque créance fait l'objet d'une nouvelle évaluation et une adaptation de la correction de valeur est apportée si nécessaire. Ce processus est soutenu par une application dédiée qui automatise les étapes de validation selon les compétences définies.

Créances non compromises

Les créances non compromises résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs.

En tant que banque de catégorie 3 selon l'annexe 3 OB, la banque est tenue en vertu de l'art. 25 al 1 let b OEPC-FINMA de constituer des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises.

Les risques inhérents de défaillance résultent des risques présents lors du jour de l'établissement du bilan, dans un portefeuille de crédits apparemment sain, qui ne se réaliseront qu'ultérieurement.

Ainsi, les risques inhérents de défaillance relatifs aux créances non compromises, soit les créances classifiées dans les catégories de ratings 1 à 9, font également l'objet de corrections de valeur selon un modèle interne.

Le modèle interne est basé sur les composantes suivantes :

- un taux de correction de valeur (facteur de risque) exprimé en pourcent et appliqué au volume de chaque classe de ratings concerné
- variation annuelle de l'évolution des prix de l'immobilier exprimée en pourcent selon l'indice des prix de transaction sur les PPE et villas délivré par la société Wüest & Partner SA
- variation annuelle du produit intérieur brut du canton de Fribourg exprimé en pourcent selon les données du service des Statistiques du canton de Fribourg (SStat).

Toutes les créances sur les banques, sur la clientèle, ainsi qu'envers les collectivités de droit public, de même que les titres de créance détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisés au bilan ou enregistrés hors-bilan, sont prises en compte. Les facteurs de risque sont valables pour toute la période comptable en cours. Ils sont revus annuellement par la division FINA et adaptés si nécessaires. Les variations annuelles des composantes du modèle interne sont prises en compte dans l'analyse.

Les changements des facteurs de risque utilisés pour la détermination des corrections de valeurs pour risques inhérents de défaillance sont mentionnés, le cas échéant, dans la présente annexe aux comptes annuels, respectivement dans l'annexe aux comptes semestriels.

Depuis 2015, les taux de correction appliqués à chaque classe de rating sont inchangés. En effet, les éléments pris en compte dans leur revue annuelle n'ont pas occasionné d'adaptation.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont constituées, utilisées ou dissoutes par l'intermédiaire du poste « variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts », respectivement par « variations des provisions et autres corrections de valeur » pour les positions hors-bilan.

L'utilisation de la correction de valeur pour risques inhérents de défaillance peut intervenir en cas de perte soudaine et importante sur une position non compromise. La reconstitution du montant utilisé s'effectue dans un délai maximum de cinq ans, en conformité de l'article 25 al. 7 de l'OEPC.

Cette durée de reconstitution sera également appliquée en cas d'utilisation de la correction de valeur pour risques inhérents à des fins de constitution de corrections de valeur individuelles sur créances compromises.

Tout découvert y relatif, soit la différence entre le montant de correction effectivement constitué et le montant calculatoire selon la méthode interne, fait l'objet le cas échéant d'une mention dans le rapport de gestion selon l'article 25 al. 8 de l'OEPC.

Au 31 décembre 2022, le besoin en corrections de valeur pour risques inhérents est entièrement couvert.

Risques de marché

Les risques de marché représentent le potentiel de pertes suite à des fluctuations des cours de change, de taux d'intérêt, de cours de valeurs mobilières et d'indices sur l'ensemble des positions détenues par la banque. Le risque de liquidités est également rattaché à cette catégorie de risques.

Risque de taux

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions de l'actif et du passif du bilan de la banque. Pour les positions variables (prêt hypothécaire à taux variable, épargne et compte à vue), des modèles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications des taux des clients en fonction de l'évolution des taux du marché. Les mouvements de la courbe des taux du marché, ainsi que les changements du comportement des clients qui en découlent, sont à l'origine du risque de taux d'intérêt. Ces variations affectent directement les produits d'intérêts ainsi que la valeur actualisée des fonds propres de la banque.

La banque, par son Comité ALM « Asset and Liability Management », surveille différents indicateurs par rapport au risque de taux au bilan :

Indicateurs statiques. La banque calcule mensuellement la durée des fonds propres ainsi que la sensibilité de la valeur des fonds propres à un choc de taux.

Indicateurs dynamiques. La banque établit trimestriellement des scénarios de taux et de marche des affaires combinés à une stratégie de refinancement/couverture.

Ces simulations dynamiques tiennent compte du comportement de la clientèle en fonction des scénarios de taux et permettent de simuler la marge d'intérêt, la durée des fonds propres ainsi que la valeur économique des fonds propres sur différentes périodes.

Afin de mesurer, évaluer, limiter et gérer ce risque, une politique de gestion et de suivi a été mise en place par le Comité ALM. Les limites stratégiques sont approuvées annuellement par le Conseil d'administration.

La banque utilise des instruments financiers dérivés (IRS) dans le cadre de ses activités de gestion du bilan (Asset and Liability Management), principalement pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture « micro hedges » et ainsi seul leur flux net d'intérêt impacte le compte de résultat sous la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes ».

Aucune absence d'efficacité n'est observée au 31 décembre 2022.

La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par l'unité structurelle ALMT.

Risques de liquidités

Le risque de liquidités correspond à l'éventualité pour la banque de ne pas disposer de moyens suffisants pour pouvoir faire face à ses engagements en tout temps et de manière continue.

La banque surveille son exposition au risque de liquidités en produisant des échéanciers des encours au bilan et en calculant des ratios de structure du bilan. Elle élabore également des scénarios de stress et effectue à cet effet des simulations dynamiques de la structure future du bilan. La banque anticipe ainsi, à l'aide d'indicateurs avancés, la survenance et les incidences de crises potentielles et elle a établi un plan de mesures à cet effet. Ces simulations permettent notamment à la banque de définir son programme de refinancement sur le marché des capitaux.

Elle respecte ainsi les exigences quantitatives et qualitatives de la circulaire FINMA 2015/2.

La gestion opérationnelle des risques de liquidités est assurée par l'unité structurelle ALMT.

Autres risques de marché

Les autres risques de marché, dont le risque de change et le risque de cours des valeurs, font l'objet d'un suivi permanent dans le cadre des limites fixées. La majorité des opérations traitées par la banque résulte des transactions de la clientèle. En principe ces opérations sont reportées sur le marché afin de couvrir les risques de pertes. Le risque résiduel de change sur les positions en devises est ainsi limité.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme des risques que la banque ne contracte pas activement. Ils résultent d'un traitement erroné d'opérations, du non-respect de standards ou de règles, ou encore d'instructions lacunaires.

Les risques opérationnels englobent le risque de non-conformité dans le sens d'un manquement aux normes, aux règles, ainsi qu'aux prescriptions légales et réglementaires. Cette définition inclut également les risques juridiques, de conformité et de réputation. Enfin, d'autres risques opérationnels sont issus de facteurs exogènes non influençables par la banque.

L'identification et la gestion de ces risques sont importantes pour éviter des pertes conséquentes, ainsi que pour maintenir la réputation de la banque. Les risques opérationnels sont limités par une organisation adéquate, ainsi que par la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) adapté et

efficace qui respecte, dans la mesure du possible, le principe de la séparation des fonctions. Ainsi la banque s'assure être en permanence en conformité avec les exigences réglementaires et les devoirs de diligence incombant aux intermédiaires financiers. Ceci se concrétise notamment par le suivi permanent des évolutions prudentielles et légales de l'autorité de surveillance et du législateur. Les règlements, les directives et les instructions internes de la banque règlent l'organisation interne, les responsabilités, les compétences et les mesures de contrôle des différentes procédures. Ils sont régulièrement mis à jour pour répondre aux exigences.

Le SCI de la BCF est soutenu par une solution informatique intégrée permettant d'inventorier et d'évaluer les risques, ainsi que de suivre la qualité des contrôles effectués. Un reporting trimestriel quantitatif et qualitatif est établi et remis aux organes de la banque.

Les incidents avérés et les pertes y relatives sont annoncés et inventoriés dans le but d'améliorer le dispositif de contrôle de ces risques.

De plus, un plan de continuité des activités (Business Continuity Management / BCM) a été mis en place afin de pouvoir assurer le fonctionnement des opérations essentielles de la banque lors de la survenance d'un événement important de risque opérationnel interne ou externe.

Protection des données

Le traitement des données de la clientèle et la sécurité y relative sont appréhendés dans le respect strict de la législation en matière de protection des données et de la circulaire FINMA 2008/3 « Risques opérationnels – banques ». Une gouvernance, ainsi que des mesures techniques, organisationnelles et infrastructurelles ont été mises en place dans le but d'assurer une sécurité optimale des CID (Client Identifying Data), ces mesures étant actives 24h/24 et 7j/7. De plus, les collaborateurs traitant des CID sont régulièrement sensibilisés à l'importance du respect des normes et mesures, par le biais de campagnes de sensibilisation et de formation, lesquelles sont également adressées aux clients intéressés. S'agissant plus particulièrement de la cybersécurité, l'efficacité du dispositif est régulièrement réévaluée et sa résistance aux cyberattaques testée. Par ailleurs, la banque s'appuie sur des sources d'information spécialisées dont NCSC et Switch-CERT. Elle surveille en particulier, en collaboration avec ses prestataires, les catégories de cyberattaques suivantes : attaque par maliciels, cyber-espionnage, cybercriminalité sophistiquée, attaque par déni de service (DoS ou DDoS), ingénierie sociale ou accès non autorisé. Pour chaque catégorie de menaces, des mesures ont été définies pour identifier les menaces spécifiques à la banque, protéger les actifs critiques, détecter les cyberattaques et y répondre. Une gouvernance en cas de crise ainsi que des exercices y relatifs complètent les mesures de protection mises en place de manière à pouvoir assurer raisonnablement le maintien des activités de la banque en cas d'attaque.

Méthodes de quantification

Dans le cadre du calcul des fonds propres nécessaires, les méthodes de quantification suivantes sont utilisées :

Risques de crédit : SA-BIZ

Risques de marché : approche de minimis

Risques opérationnels : approche de l'indicateur de base (BIA)

Informations se rapportant au bilan

Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension*	0	0
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension*	0	0
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension		
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction		
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0
- dont titres remis à un tiers en garantie	0	0
- dont titres aliénés		

* Avant prise en compte d'éventuels contrats de netting

Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en milliers de francs)

	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couvertures	
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	550'814	995'121	1'782'608	3'328'542
Créances hypothécaires	18'411'670		7'562	18'419'232
- immeubles d'habitations	14'657'513			14'657'513
- immeubles de bureaux et commerciaux	1'203'834			1'203'834
- immeubles artisanaux et industriels	1'052'048			1'052'048
- autres	1'498'274			1'498'274
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Année de référence	18'962'484	995'121	1'790'170	21'747'775
Année précédente	18'242'340	1'050'099	1'633'643	20'926'083
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
Année de référence	18'867'430	912'075	1'790'170	21'569'675
Année précédente	18'148'758	985'631	1'616'750	20'751'139
Hors bilan				
Engagements conditionnels	14'050	10'510	178'113	202'673
Engagements irrévocables			237'663	237'663
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			48'552	48'552
Crédits par engagements				
Total du hors bilan				
Année de référence	14'050	10'510	464'328	488'888
Année précédente	13'728	13'079	543'761	570'567

Créances compromises

(en milliers de francs)

	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés*	Montant net	Corrections de valeur individuelles
Année de référence	314'091	229'466	84'625	88'825
Année précédente	322'854	241'684	81'170	85'496

* Dette / valeur de réalisation par client: le montant le moins élevé des deux est pris en compte. La BCF détermine les corrections de valeur individuelles sur la base des limites de crédit accordées, sur l'ensemble des positions des clients concernés et des intérêts compromis. Dès lors, les corrections de valeur individuelles excèdent le montant net des prêts compromis.

Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Actifs		
Opérations de négoce	2'820	2'002
Titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire		
- dont cotés		
Titres de participation	1'142	244
Métaux précieux et matières premières	687	716
Autres actifs du négoce	991	1'043
Total des actifs	2'820	2'002
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
- dont titres admis en pension selon prescriptions en matière de liquidités		

Aucune opération passive au 31 décembre 2022.

Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en milliers de francs)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
Instruments de taux						
- swaps				103'032	59'953	3'032'000
Devises / métaux précieux						
- contrats à terme	2'974	2'740	206'166			
Total avant prise en compte des contrats de netting :						
Année de référence	2'974	2'740	206'166	103'032	59'953	3'032'000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation				103'032	59'953	3'032'000
Année précédente	1'820	1'748	79'638	8'161	97'462	3'195'000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation				8'161	97'462	3'195'000
Total après prise en compte des contrats de netting :						
	Valeurs de remplacement positives (cumulées)			Valeurs de remplacement négatives (cumulées)		
Année de référence	106'006			62'693		
Année précédente	9'982			99'210		

Répartition selon les contreparties :

	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)		104'785	1'221

Répartition des immobilisations financières

(en milliers de francs)

	Valeur comptable		Juste valeur	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Titres de créance	1'219'010	1'211'797	1'134'403	1'243'927
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1'219'010	1'211'797	1'134'403	1'243'927
- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)				
Titres de participation	232'333	131'528	251'051	153'306
- dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)				
Métaux précieux	780	780	8'906	8'820
Immeubles	22'349	26'009	22'349	26'009
Total	1'474'473	1'370'114	1'416'709	1'432'063
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	995'748	1'006'211		

Répartition des contreparties

(en milliers de francs)

	Meilleure qualité	Haute qualité	Qualité moyenne	Spéculatif	En défaut	Sans notation
Titres de créance : Valeur comptable	1'055'214	98'718	65'078			

Présentation des participations

(en milliers de francs)

	Année de référence									
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la date de l'année précédente	Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence/reprises d'amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
Autres participations										
- avec valeur boursière	2'490	0	2'490	-2'490					0	
- sans valeur boursière	65'771	-17'973	47'798	-42	25'218		-8'200		64'774	
Total des participations	68'261	-17'973	50'288	-2'532	25'218		-8'200		64'774	

Indications des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation significative, directe ou indirecte

(en milliers de francs)

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en 1'000)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe (en %)	Détention indirecte (en %)
Investissements Fonciers SA, Lausanne	Direction de fonds de placement	1'000	28,0	28,0	28,0	0
Capital Risque Fribourg SA, Fribourg	Société d'investissement	12'000	31,6	31,6	31,6	0
EdgEvoov Holding SA, Fribourg	Société de participation	369	30,7	32,6	30,7	0
BCF SICAV, Fribourg	Fonds immobiliers	500	100,0	100,0	100,0	0

La BCF n'établit pas de comptes consolidés, les exigences en la matière n'étant pas remplies.

La valeur théorique des participations dans lesquelles la banque pourrait néanmoins exercer une influence importante, selon la méthode de mise en équivalence, s'élève à 55,494 millions de francs, contre 52,353 millions de francs selon valeur comptable. La différence de valeur de 3,141 millions de francs impacterait ainsi positivement le résultat de la banque.

Les participations ayant caractère de soutien à l'économie ou de sponsoring, indépendamment du taux de détention, dont la valeur de liquidation est non matérielle, sont valorisées à 1 franc au bilan.

Présentation des immobilisations corporelles

(en milliers de francs)

	Année de référence								
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la date de l'année précédente	Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Immeubles à l'usage de la banque	170'280	-115'293	54'987	1'359	3'039		-2'158		57'227
Autres immeubles	12'676	-9'824	2'852		113		-41		2'923
Software acquis séparément ou développés à l'interne	18'694	-12'367	6'327		6'302		-6'589		6'040
Autres immobilisations corporelles	7'902	-3'241	4'661	-1'359	677	-51	-1'370		2'558
Total des immobilisations corporelles	209'553	-140'725	68'827	0	10'129	-51	-10'158		68'747

Répartition des autres actifs et autres passifs

(en milliers de francs)

	Autres actifs		Autres passifs	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Comptes de compensation		89'228	43'313	
Comptes d'ordre	3'830	2'248	3'137	3'073
Coupons, obligations échus non encaissés			18	428
Impôts indirects	2'212	2'318	2'041	2'002
Total	6'042	93'794	48'509	5'503

Indications des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements*

(en milliers de francs)

	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés		
Titres déposés en garantie du crédit lombard BNS	59'033	0
Titres hypothécaires en couverture des créances nanties en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses	5'676'452	4'349'000

* Sans les opérations de financement de titres (voir répartition séparée des opérations y relatives en page 63).

Indications des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	45'000	48'978
Obligations de caisse BCF	3'000	3'000
Total des engagements	48'000	51'978

Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

(en milliers de francs)

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent / insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque / du groupe financier		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		Année de référence	Année précédente			Année de référence	Année précédente
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance					8'037	8'037	7'022

L'appréciation repose sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2021 par la Caisse de prévoyance.

Au 31.12.2021, le taux de couverture de la Caisse de prévoyance est supérieur à 100%.

D'autres renseignements sont indiqués en page 56 dans la rubrique « Engagements de prévoyance ».

Emprunts obligataires en cours

(en milliers de francs)

Année d'émission	Taux d'intérêt en %	Remboursement	Valeur nominale
2013	1,125	28.03.2023	200'000
2014	1,250	03.06.2024	150'000
2015	0,550	03.02.2025	350'000
2018	0,200	20.02.2026	200'000
2017	0,300	17.02.2027	200'000
2015	0,600	09.04.2027	150'000
2012	1,450	07.06.2027	175'000
2019	0,500	23.02.2028	260'000
2019	0,250	24.05.2029	200'000
2020	0,000	26.02.2030	200'000
2020	0,140	12.06.2030	165'000
2021	0,000	05.02.2031	240'000
2022	0,313	02.02.2032	140'000
2019	0,100	01.11.2044	255'000
Total année de référence			2'885'000
Total année précédente			2'945'000

Aucun emprunt obligataire BCF n'est subordonné ni dénonçable par anticipation.

Prêts des centrales de lettres de gage

(en milliers de francs)

Total année de référence	4'349'000
Total année précédente	4'082'000

Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux, ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

(en milliers de francs)

	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'année de référence
Provision pour risque de défaillance	2'768					325	-1'102	1'991
Provisions pour autres risques d'exploitation	100							100
Autres provisions	4'270	-169				4'000		8'101
Total des provisions	7'138	-169				4'325	-1'102	10'192
Réserves pour risques bancaires généraux	642'000					25'000		667'000
Corrections de valeur pour risque de défaillance et risque pays	176'826	-2'728				6'057	-903	179'251
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	85'496	-2'728				6'057		88'825
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances non compromises	91'329						-903	90'426

Présentation du capital social

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Capital de dotation	70'000	70'000

Le capital de dotation est entièrement mis à disposition par le canton de Fribourg, en vertu de la loi sur la Banque Cantonale de Fribourg.

Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en milliers de francs)

	Créances		Engagements	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Participants qualifiés *		25'000	572'080	713'217
Sociétés liées *	165'533	134'783	126'159	105'182
Affaires d'organes **	20'904	24'541	9'690	10'734
Autres parties liées *			48'000	51'978

* Les transactions sont conclues aux conditions valables pour la clientèle.

** Les transactions effectuées d'une part avec les membres du Conseil d'administration et d'autre part avec les membres de la Direction générale, sont conclues aux conditions valables pour la clientèle, respectivement à celles en vigueur pour l'ensemble du personnel de la banque.

Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

(en milliers de francs)

		Échu							
		À vue	Dénonçable	D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	Total
Actifs / Instruments financiers									
Liquidités		3'466'794							3'466'794
Créances sur les banques		98'843		383'400		49'965			532'207
Créances résultant d'opérations de financement de titres									
Créances sur la clientèle		4'955	729'521	410'282	338'906	992'667	772'107		3'248'436
Créances hypothécaires		10'087	1'729'308	917'206	1'606'600	8'356'162	5'701'874		18'321'239
Opérations de négoce		2'820							2'820
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		106'006							106'006
Immobilisations financières		308'769		11'999	89'614	505'912	535'831	22'349	1'474'473
Total	Année de référence	3'998'273	2'458'829	1'722'886	2'035'119	9'904'706	7'009'812	22'349	27'151'975
Total	Année précédente	5'208'628	1'422'200	2'180'179	2'421'121	9'007'159	7'523'206	26'009	27'788'502
Fonds étrangers / Instruments financiers									
Engagements envers les banques		41'124		5'000	160'000	687'000	485'000		1'378'124
Engagements résultant d'opérations de financement de titres									
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		4'495'337	8'355'590	218'470	198'910	1'692'800	832'247		15'793'355
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		62'693							62'693
Obligations de caisse				20'444	23'290	176'105	73'724		293'563
Emprunts et prêts des lettres de gage				294'000	170'000	2'761'000	4'009'000		7'234'000
Total	Année de référence	4'599'155	8'355'590	537'914	552'200	5'316'905	5'399'971		24'761'735
Total	Année précédente	5'548'515	8'298'148	479'146	863'059	4'514'134	5'918'816		25'621'819

Informations se rapportant aux opérations hors bilan et au compte de résultat

Répartition des engagements conditionnels

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Engagements de couverture de crédit	295	441
Garanties de soumissions	202'378	193'104
Total des engagements conditionnels	202'673	193'545

Répartition des opérations fiduciaires

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	0	207

Répartition du résultat des opérations de négoce

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Opérations sur titres / résultat réalisé et non réalisé	-74	126
Devises et change	10'788	9'433
Métaux précieux	194	148
Répartition du résultat des opérations de négoce	10'908	9'708

Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

(en milliers de francs)

Intérêts négatifs	Année de référence	Année précédente
Intérêts négatifs sur opérations actives (réduction des produits d'intérêts)	-2'809	-6'426
Intérêts négatifs sur opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	3'818	4'553

Répartition des charges du personnel

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Appointements	50'178	48'481
Prestations sociales	17'726	11'779
Autres charges du personnel	2'639	2'184
Total des charges du personnel	70'543	62'443

Répartition des autres charges d'exploitation

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Coûts des locaux	4'465	4'951
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	20'509	19'566
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations	172	172
Honoraires des sociétés d'audit	395	377
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	350	375
- dont pour d'autres prestations de services	45	2
Autres charges d'exploitation	17'408	13'797
Total autres charges d'exploitation	42'949	38'863

Commentaires des pertes significatives, ainsi que des produits extraordinaires

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Produits extraordinaires	0	0
Charges extraordinaires	0	0

Présentation des impôts et des versements aux collectivités fribourgeoises

(en milliers de francs)

Versements aux collectivités fribourgeoises	Année de référence	Année précédente
Impôts au canton, aux communes et paroisses	7'604	7'263
Indemnité pour la garantie de l'État	46'000	44'000
Rémunération du capital de dotation	11'000	11'000
Total des versements	64'604	62'263
Taux moyen pondéré*	37,18%	38,12%
Détail du paiement des impôts		
Impôts au canton	4'238	4'134
Impôts aux communes	3'016	2'800
Impôts aux paroisses	350	329
Total des impôts payés	7'604	7'263
Taux moyen pondéré*	4,38%	4,45%

* Taux calculés sur la base du résultat opérationnel



Ernst & Young SA
Place de Pont-Rouge, 1
Case postale 1575
1211 Genève 26

Téléfon: +41 58 286 56 56
Fax: +41 58 286 56 57
www.ey.com/ch

Au Grand Conseil du canton de Fribourg

Genève, le 23 mars 2023

de la Banque Cantonale de Fribourg, Fribourg

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale de Fribourg (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse et à la loi sur la Banque cantonale de Fribourg.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels ci-joints.



Evaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires

Risque Les opérations de crédits constituent la principale activité de la Banque : les avances à la clientèle se montent à CHF 21.5 mias au 31 décembre 2022, en augmentation de CHF 818 mios ou 3.9% par rapport au 31 décembre 2021, et représentent 79% du total du bilan de la Banque.

Leur évaluation repose sur un système de contrôle interne mis en place par la Banque pour la limitation et la gestion des risques de crédits. Tout engagement de crédit requiert au préalable l'analyse et la définition d'un rating de la contrepartie qui permet une évaluation du risque de solvabilité sur une échelle de 1 à 12 (1 représentant la meilleure catégorie de solvabilité et 12 la moins bonne).

Par la suite, chaque créance est soumise à un réexamen interne périodique selon une fréquence définie dans le manuel des crédits. C'est sur la base de ces ratings que sont identifiées les créances en souffrance et compromises qui font l'objet d'une procédure spécifique.

L'identification des risques et l'évaluation des corrections de valeurs correspondants reposent ainsi sur des ratings et des analyses qui impliquent une part de jugement significative de la part de la Direction générale. Compte tenu du volume de crédits octroyés, l'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires sont considérées comme un élément clé de l'audit.

Les procédures de surveillance et de traitement des créances en souffrance et compromises sont indiquées en page 59 et suivantes de l'annexe aux comptes annuels.

Les montants des corrections de valeur sont présentés en page 69 de l'annexe aux comptes annuels.

Nos procédures d'audit Nos travaux ont notamment consisté à apprécier et à tester les contrôles clés relatifs à l'octroi (respect des directives internes ainsi que des compétences de validation), la comptabilisation, la libération, et le suivi des crédits ainsi que la méthodologie d'identification du risque de défaut et d'évaluation des corrections de valeurs.

Par ailleurs, nous avons réalisé des contrôles détaillés qui ont notamment consisté à :

- vérifier, sur la base d'un échantillon de créances en souffrance, leur traitement correct et comptabilisation dans les comptes, ainsi que leur validation par les instances compétentes ;
- vérifier les traitements corrects et comptabilisation des intérêts sur créances compromises ;
- vérifier, sur la base d'un échantillon de créances compromises, leur traitement correct et comptabilisation dans les comptes, ainsi que leur validation par les instances compétentes.
- vérifier les contrôles informatiques généraux relatifs, notamment, aux systèmes IT Finnova et CreditMaster
- vérifier, sur la base d'un échantillon de crédits « sains », qu'il n'existent pas d'indices que l'évaluation des crédits n'était pas appropriée et que la classification de ses derniers étaient erronées.



Enfin, nous avons vérifié le respect des normes comptables applicables aux banques en matière d'évaluation et de présentation des avances sur la clientèle et des créances hypothécaires dans les états financiers.

Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve en ce qui concerne l'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires.

Evaluation du risque latent de défaillance

Risque L'évaluation du risque latent de défaillance sur le portefeuille de crédits non compromis, respectivement sur les créances non couvertes par des corrections de valeurs individuels, est également considérée comme un élément clé de l'audit financier en raison de l'impact potentiel sur le résultat ainsi que par la marge d'appréciation dans la définition de la méthode à appliquer.

Le calcul correspond à un provisionnement sur un taux de perte fixé pour chacune des neuf premières classes de rating, sur lequel un taux de perte individuel est fixé. Les taux actuels sont justifiés par la Banque par la prise en compte de l'évolution de son portefeuille de crédits, du volume des nouveaux crédits accordés, de l'évolution du marché immobilier et son analyse du risque.

Les montants de ces corrections de valeurs font l'objet d'une procédure interne présentée en page 60 et les montants sont présentés à la page 69 de l'annexe aux comptes annuels.

Nos procédures d'audit Nous avons procédé aux vérifications suivantes :

- vérification de la détermination du montant des corrections de valeurs pour risque latent ;
- revue des taux de perte appliqués aux classes de rating et des hypothèses sous-jacentes.

Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve en ce qui concerne l'évaluation du risque latent de défaillance



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



4



Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques, aux dispositions légales et la Loi sur la Banque cantonale de Fribourg.

Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la Loi suisse et la loi sur la Banque cantonale de Fribourg, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Didier Müller
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Matthieu Siffert
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé

Fonds propres et liquidités au 31 décembre 2022

Chiffres-clés essentiels réglementaires

(en milliers de francs)

	31.12.2022	30.06.2022	31.12.2021
Fonds propres pris en compte (CHF)			
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2'360'650	2'251'504	2'251'504
2 Fonds propres de base (T1)	2'360'650	2'251'504	2'251'504
3 Fonds propres totaux	2'362'642	2'254'573	2'254'272
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF)			
4 RWA	12'765'911	12'483'041	12'225'400
4a Fonds propres de base (T1)	1'021'273	998'643	978'032
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)			
5 Ratio CET1 (%)	18.49%	18,04%	18,42%
6 Ratio de fonds propres de base (%)	18.49%	18,04%	18,42%
7 Ratio de fonds propres globaux (%)	18.51%	18,06%	18,44%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (%)	2,50%	2,50%	2,50%
9 Volant de fonds propres anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0,00%	0,00%	0,00%
10 Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	0,00%	0,00%	0,00%
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2,50%	2,50%	2,50%
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	10.51%	10,06%	10,44%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)			
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	4,00%	4,00%	4,00%
12b Volant anticyclique de fonds propres (art. 44 et 44a OFR) (%)	1,12%	0,00%	0,00%
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.92%	7,80%	7,80%
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10.72%	9,60%	9,60%
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13.12%	12,00%	12,00%
Ratio de levier Bâle III			
13 Engagement global (CHF)	27'721'986	28'290'340	28'434'741
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	8.52%	7,96%	7,92%
Ratio de liquidités (LCR)			
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	4'390'510	4'629'024	5'780'595
16 Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	2'311'250	2'185'765	2'730'489
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	190%	212%	212%
Ratio de financement (NSFR)			
18 Refinancement disponible stable (en CHF)	24'008'507	24'210'373	23'887'477
19 Refinancement stable nécessaire (en CHF)	17'268'498	16'725'835	17'423'145
20 Ratio de financement, NSFR (en %)	139%	145%	137%

Aperçu des positions pondérées par le risque (RWA)

(en milliers de francs)

	RWA 31.12.2022	RWA 30.06.2022	Fonds propres minimaux 31.12.2022
1 Risque de crédit (sans les CCR – risque de crédit de contrepartie)	11'971'994	11'714'229	957'760
2 Dont déterminé par l'approche standard (AS)	11'971'994	11'714'229	957'760
6 Risque de crédit de contrepartie CCR	10'849	7'112	868
7b Dont déterminé par la méthode de la valeur de marché	10'849	7'112	868
10 Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)	13'429	11'187	1'074
13 Investissements dans des placements gérés collectivement – approche mandate-based	188'116	190'675	15'049
14 Investissements dans des placements gérés collectivement – approche fallback	13'831	7'889	1'106
20 Risque de marché	8'418	6'720	673
21 Dont déterminé selon l'approche standard	8'418	6'720	673
24 Risque opérationnel	559'274	545'229	44'742
27 Total	12'765'911	12'483'041	1'021'273

Tableau – statistiques

Aperçu de quelques postes du bilan et des résultats annuels de 2012 à 2022

(en milliers de francs)

	Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	Autres engage- ments envers la clientèle	Obligations de caisse	Créances sur la clientèle	créances hypothécaires	Bénéfice de l'exercice	Réserve légale générale	Versement à l'État de Fribourg	Versement aux com- munes et paroisses	Total du Bilan
2012	5'726'338	5'503'588	286'291	2'901'558	11'070'394	113'346	753'000	45'100	8'890	16'271'192
2013	5'899'583	5'502'905	237'379	3'123'945	12'182'783	118'884	831'000	48'900	8'605	17'664'901
2014	6'017'496	5'584'111	230'746	3'153'753	12'801'440	120'172	911'000	53'000	8'800	18'790'108
2015	6'048'407	6'165'552	248'410	3'068'517	13'433'871	122'690	988'000	55'000	9'000	20'623'237
2016	6'193'006	6'203'723	231'070	3'000'335	14'123'667	123'687	1'066'000	55'800	9'250	21'560'833
2017	6'487'431	6'489'395	213'147	2'912'767	14'666'367	126'365	1'144'000	57'224	9'533	21'996'450
2018	6'868'944	6'944'332	224'576	3'081'746	15'427'864	128'765	1'224'000	58'990	9'964	22'926'714
2019	7'313'619	6'866'847	264'550	3'121'864	16'242'304	131'611	1'305'000	60'033	10'034	24'639'422
2020	8'074'448	7'576'730	295'970	3'187'449	17'045'531	133'344	1'388'000	66'353	3'590	26'714'326
2021	8'367'783	8'161'689	299'226	3'046'747	17'704'392	135'089	1'459'000	59'134	3'129	28'034'820
2022	8'582'650	7'210'705	293'563	3'248'436	18'321'239	141'146	1'539'000	61'238	3'366	27'324'676

Annexe Conseil d'administration

Parcours professionnel



Alex Geissbühler est titulaire d'un brevet d'avocat. Après avoir été actif au sein du département Juridique et compliance de la Banque cantonale de Berne, il a occupé diverses responsabilités en tant que senior partner auprès de KPMG SA et de l'entreprise Capco. Membre fondateur et partner de Geissbühler Weber & Partner SA, il en est actuellement le président du Conseil d'administration, sans fonction opérationnelle. Alex Geissbühler est président du Conseil de fondation de la Fondation de la Banque Cantonale de Fribourg et président du Comité de rémunération de la BCF.



Urs Peter Gauch est diplômé en économie et a complété les cours de la Swiss Banking School. Un Advanced Management Program (AMP) à la Harvard Business School de Boston et un Breakthrough Program for Senior Executives à l'IMD de Lausanne complètent son cursus. Après des débuts à la Banque Populaire Suisse, à New York, il a conduit depuis 1995 divers départements au sein de Credit Suisse et a été membre de la Direction générale du groupe Raiffeisen, responsable pour les clients commerciaux et les succursales, engrangeant ainsi des compétences-clés dans le domaine bancaire. Urs Peter Gauch est membre du Conseil de fondation de la Fondation de la Banque Cantonale de Fribourg.



Dominique Jordan Perrin est économiste et docteur en économie politique de l'Université de Fribourg. Entre 1999 et 2008, elle a occupé diverses fonctions à la Confédération, au sein du DEFR et du DFAE, dont notamment un poste de conseillère d'ambassade à Hanoï, Vietnam. Actuellement cheffe du secteur OCDE & G20 auprès du SECO, elle dispose de compétences reconnues en économie internationale. Dominique Jordan Perrin est membre du Conseil de fondation et présidente de la Commission exécutive de la Fondation de la Banque Cantonale de Fribourg, membre du comité de la Caisse de pension du personnel de la Banque Cantonale de Fribourg et du Comité de rémunération.



Thomas Bachmann est avocat et titulaire d'un MAS in Taxation/LL.M. de la Haute École Kalaidos Schweiz. Il a occupé la fonction de greffier-chef dans le district du Lac. En 1999, il intègre en tant qu'avocat la fiduciaire Fiduconsult, dont il a été directeur et responsable du service juridique et fiscal dès 2014. Depuis octobre 2022, il occupe la fonction de responsable «Fiscalité & Droit» auprès de la fiduciaire CORE Partenaire AG. Depuis janvier 2023, il est associé de CORE Partenaire SA. Thomas Bachmann est vice-président du Conseil de fondation de la Fondation de la Banque Cantonale de Fribourg et membre du Comité d'audit et des risques de la Banque Cantonale de Fribourg.

Autres activités

Vice-président du Conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg; directeur de formation DAS Compliance Management de la Hochschule Luzern; membre du Conseil de Fondation de l'Université de Fribourg.

Président des conseils d'administration de Fundamenta Group Holding AG et de ses sociétés filles et de Metalcolor SA. Président du comité de esisuisse, membre du Conseil d'administration de HRS AG, divers autres mandats.

Membre du Conseil d'établissement du Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier Genève/Vaud/Fribourg (SIERA).

Président du Conseil d'administration d'EdgEvoog Holding SA et d'Evoog SA, à Fribourg, membre du Conseil de la Fondation BAY.

Parcours professionnel



Yves Riedo est titulaire d'un diplôme d'expert-comptable. Il a occupé diverses fonctions dans des fiduciaires, avant de créer axalta Fiduciaire SA et les sociétés affiliées. Yves Riedo est président du Comité d'audit et des risques de la Banque Cantonale de Fribourg et membre du Conseil de fondation de la Fondation de la Banque Cantonale de Fribourg.

Autres activités

Président des conseils d'administration de axalta Fiduciaire SA et des sociétés du groupe, ainsi que de différentes PME. Membre de la Commission de digitalisation d'EXPERTsuisse.



Paul Such est ingénieur en sécurité système et réseau. Après des activités d'ingénieur sécurité dans diverses sociétés de services entre 1999 et 2002, il fonde et dirige jusqu'en 2017 la société SCRT SA. Il crée ensuite Hacknowledge SA, en 2016, entreprise qu'il dirige depuis lors. Il intervient également dans le cadre de plusieurs formations en cybersécurité à la HEIG-VD (Yverdon), à la HES-SO Valais-Wallis, à l'EPFL et à l'Université de Genève. Paul Such est membre du Conseil de fondation de la Fondation de la Banque Cantonale de Fribourg, du comité de la Caisse de pension du personnel de la Banque Cantonale de Fribourg et du Comité de rémunération.

Fondateur d'Insomnihack, conférence suisse en cybersécurité. Membre du comité d'organisation de plusieurs conférences en cybersécurité: Blackalps, à Yverdon, Swiss Cyber Hub, à Fribourg, Global Security Days, à Paris. Lead auditeur ISO 27001 et projet management professionnel depuis 2011. Membre du Conseil d'administration d'EdgEvoog Holding SA et d'Evoog SA, à Fribourg.



Jean-Pierre Siggen est titulaire d'une licence en droit et d'une licence en économie politique de l'Université de Lausanne. Ancien vice-directeur de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), puis conseiller pour les questions économiques et sociales du conseiller fédéral Flavio Cotti et pour les affaires du Conseil fédéral du conseiller fédéral Joseph Deiss, il a dirigé l'Union patronale du canton de Fribourg et fut secrétaire général adjoint de la Fédération des entreprises romandes. Député au Grand Conseil du canton de Fribourg, élu au Conseil d'État en 2013 et actuellement en charge de la Direction des finances, il représente le canton de Fribourg au sein du Conseil d'administration. Jean-Pierre Siggen est membre du Conseil de fondation de la Fondation de la Banque Cantonale de Fribourg.

En tant que conseiller d'État, vice-président du comité de la Caisse de prévoyance du personnel de l'État, membre de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, de la Conférence latine des directeurs des finances et de la Conférence latine des directeurs du numérique.

Annexe Direction générale

Parcours professionnel

Autres activités



Daniel Wenger est économiste d'entreprise ESCEA. Entre 1988 et 2020, il a occupé diverses fonctions auprès de Credit Suisse, qui ont fait de lui un banquier généraliste. Daniel Wenger est président du comité de la Caisse de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale de Fribourg et président du Conseil d'administration de BCF SICAV.

Membre du Conseil d'administration de l'Union des Banques Cantonales Suisses.



Denis Galley possède une licence en sciences économiques de l'Université de Fribourg. Après avoir occupé diverses fonctions auprès de l'Union de Banques Suisses à Zurich et à Bulle, il a rejoint la Banque Cantonale de Fribourg en 1996 en tant que fondé de pouvoir au sein d'un team crédits. Membre de la Direction générale depuis le 15 juin 2009, en charge de la Clientèle entreprises, Denis Galley est également responsable du Comité de distribution de BCF SICAV.

Vice-président de la Société coopérative du Comptoir gruérien, membre du Conseil de fondation de Big Effects (développement durable).



Anne Maillard est titulaire d'une licence en économie de l'Université de Saint-Gall, elle a également suivi une formation en leadership à l'Université de Stanford. Après avoir occupé diverses fonctions auprès de la Société de Banque Suisse et de la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg, elle a rejoint la Banque Cantonale de Fribourg en 1998. Membre de la Direction générale depuis le 1^{er} janvier 2017, Anne Maillard conduit la division Produits et prestations.

Membre du Conseil de fondation de l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle, membre du Conseil de fondation pour la rénovation et la conservation du Couvent des Cordeliers, membre de la Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture.



Cédric Yerly est économiste d'entreprise HES. Il a occupé diverses fonctions auprès du Credit Suisse de 1996 à 2000. Entré à la BCF en 2000 en tant que conseiller crédits, membre de la Direction générale depuis le 1^{er} janvier 2017, il conduit désormais la Clientèle privée. Cédric Yerly est responsable du Comité de gestion de BCF SICAV.

Directeur du comité d'organisation du Comptoir gruérien et membre de la Société coopérative du Comptoir gruérien; membre du comité de l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT) et président de sa commission financière.

Parcours professionnel

Autres activités



Avocat de formation, **Christophe Mettler** a été avocat-conseil auprès de UBS SA de 1999 à 2005. Directeur juridique, risques et compliance auprès de Crédit Agricole Financement (Suisse) SA de 2006 à 2014, il en devient directeur général adjoint jusqu'en 2015. Avocat associé spécialisé dans les domaines bancaire, immobilier et criminalité économique entre 2015 et 2017, il rejoint la BCF en 2016 en tant que responsable Compliance et juridique. Membre de la Direction générale depuis le 1^{er} avril 2021, Christophe Mettler a la charge de la division Juridique, risques et compliance. Il est membre du Conseil d'administration de BCF SICAV.

-



Diplômé fédéral en économie bancaire, **Luc Jacquat** a occupé diverses fonctions auprès de la BCF depuis 1982. Il a notamment assumé la responsabilité de la gestion des risques, de la gestion ALM ainsi que de la planification et de la gestion financière. CFO et membre de la Direction générale depuis le 1^{er} janvier 2023, Luc Jacquat a la charge de la division Finances.

Membre du comité de la Fédération des caisses fribourgeoises de compensation pour allocations familiales, membre du comité de la Caisse d'allocations familiales (CAFAB), membre de l'Association suisse des cambistes (ACI Suisse), vérificateur des comptes de la Chambre fribourgeoise de l'immobilier (CFI).

Impressum

Concept et réalisation
RMG Design, Fribourg

Photos portraits
Keren Bisaz, Mirages Photography

Photos paysages
RMG Design, Fribourg

Impression
media f imprimerie SA, Bulle

Brochage
Schumacher SA, Schmittlen



Cette brochure est imprimée sur du papier 100% recyclé et FSC.
© 2023 BCF tous droits réservés.



Banque Cantonale
de Fribourg

Bd de Pérolles 1
Case postale
1701 Fribourg

0848 223 223
www.bcf.ch